

PROCES - VERBAL

**de la séance du Conseil Communal de Renens
du jeudi 13 septembre 2012, à 20h30
à la Salle de Spectacles**

1^{ère} séance – 2012 / 2013

Séance du jeudi 13 septembre 2012

Présidence de Mme Nicole Divorne, Présidente

Mesdames et Messieurs les conseillères et les conseillers, le Bureau, Madame la secrétaire et moi-même vous souhaitons la bienvenue.

J'adresse mes cordiales salutations à Madame la Syndique, Mesdames et Messieurs les Municipaux, à notre huissier, à notre huissier suppléant, à notre secrétaire suppléante ainsi qu'aux représentants de la presse et à toutes les personnes qui, dans la salle ou derrière leur écran, nous font l'honneur de suivre nos débats.

Conformément à l'art. 66 du Règlement de notre Conseil, je prie Madame la secrétaire de bien vouloir procéder à l'appel.

L'appel fait ressortir la présence de 64 conseillères et conseillers.

Sont excusé(e)s: Mmes Danielle Ayer, Elodie Golaz Grilli, Florence Widmer et Victoria Ravaioli ainsi que MM. Pascal Golay, Anton Chatelan, M. João-Batista Domingos, Nicolas Freymond, Raymond Gauthier, Naïm Lokaj, Angelo Maiorano et Didier Divorne

Sont absent(e)s: Mme Ellen-Mary Dreier, Gerarda Romano-Giorno et Sivanesan Ranjini ainsi que M. Hasan Dinç

Le quorum étant largement atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Je déclare ouverte cette première séance du Conseil communal de Renens pour l'année 2012-2013

1. Adoption de l'ordre du jour

Après s'être assurée que l'ordre du jour ait été envoyé dans les délais à tous les conseillères et conseillers, Mme la Présidente annonce qu'elle a reçu:

- Une motion de la CUAT pour un « axe fort » de transports publics au Sud des voies CFF
- Un postulat de M. Alberto Mocchi sur les potagers urbains

Ces deux objets seront développés lors de notre séance du conseil communal d'octobre.

- Une interpellation de Mme Dominique Perret
- Une interpellation de M. Michele Scala
- Une question de Mme Betty Forestier

Ces interventions seront traitées prioritairement au point N° 23 et 24 de l'ordre de jour.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur cet ordre du jour.

La discussion n'étant pas demandée, l'ordre du jour est soumis à l'approbation du Conseil communal.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 21 juin 2012
3. Démissions - Assermentations
4. Communications de la Présidence
5. Communications de la Municipalité
 - Réponse à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Nicole Divorne au sujet de l'arrêté Bonny et réponse aux questions de Mme la Conseillère communale Verena Berseth relative aux exonérations fiscales temporaires
6. Programme de législature 2011-2016 – Discussion
7. Initiative populaire communale "Pour renforcer la sécurité à Renens" demandant la pose de caméras de vidéosurveillance – Demande au Conseil communal de prolonger le délai de mise en oeuvre de 6 mois
8. Communications éventuelles de la Commission des finances
9. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)
10. Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales (CARIC)
11. Rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 40, lettre g du Règlement du Conseil communal
12. Changement dans la composition des commissions permanentes et commissions intercommunales
13. Rapport du Préavis N° 17-2012 – Avenue du Censuy – Rue du Léman – Collecteur EU/EC
Mme Gisèle Martin, Présidente-Rapporteure
14. Rapport du Préavis N° 18-2012 – Crédit nécessaire aux études des plans de quartier prévus pour la législature 2011-2016 et à la révision générale du plan d'affectation
Rapport de la CUAT
15. Rapport du Préavis N° 19-2012 – Augmentation du cautionnement communal en faveur de la Société coopérative de la piscine de Renens pour permettre une rénovation importante de la piscine – Prolongation de la durée du droit de superficie accordé à la Société coopérative de la piscine de Renens
Rapport de la Commission des finances
16. Rapport du Préavis N° 20-2012 – Aménagement d'une nouvelle direction primaire au Collège du Verdeaux et agrandissement de la salle des maîtres
Mme Irina Krier, Présidente-Rapporteure

17. Rapport du Préavis N° 21-2012 – Réaménagement du parc des Paudex
Mme Rosana Joliat, Rapporteuse
18. Rapport du Préavis N° 22-2012 – Réponse au postulat de Mme la Conseillère communale Line Rouyet et consorts intitulé "Journée participative pour les jeunes de Renens"
Mme Patricia Zürcher, Présidente-Rapporteuse
19. Préavis N° 23-2012 – Mise en place d'un deuxième centre de calcul informatique et remplacement du système de sauvegarde des données
Dépôt de préavis – discussion préalable
Présidence: Fourmi rouge
20. Préavis N° 24-2012 – Arrêté d'imposition pour l'année 2013
Dépôt de préavis – discussion préalable
Commission des finances
21. Préavis N° 25-2012 – Arrière-caution de Fr. 200'000.-- en faveur du Canton – Dossier des IRL
Dépôt de préavis – discussion préalable
Présidence: PLR
22. Préavis N° 26-2012 – Cautionnement communal en faveur de la Société coopérative Logacop (PQ34 La Croisée) – Subventionnement communal de 48 logements (aide à la pierre) – Location de l'école – Achat de parts sociales de la Société coopérative Logacop
Dépôt de préavis – discussion préalable
Présidence: PS
23. Motions, postulats, interpellations
24. Questions, propositions individuelles et divers

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 21 juin 2012

Mme la Présidente ouvre la discussion sur le procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 21 juin 2012.

La discussion n'étant pas demandée, le procès-verbal est soumis à l'approbation du Conseil communal.

C'est à l'unanimité que le procès-verbal est accepté.

Mme la Présidente remercie Mme Charlet pour son excellent travail ainsi que Mme Agathe Barreau pour son travail de relecture.

3. Démissions - Assermentations

Le Bureau du Conseil communal a reçu deux démissions. Je vous les lis dans l'ordre chronologique de leur arrivée.

La première démission est celle de M. Ali Köse du groupe Fourmi rouge. Je vous lis sa lettre.

*"Madame la Présidente,
Cher-e-s collègues,*

Je suis au regret de vous présenter ma démission du Conseil communal avec effet au 31 août 2012. Mes activités professionnelles et bénévoles ne me permettent malheureusement pas de m'investir autant que je le souhaiterais dans mon mandat de conseiller. Aussi je préfère céder ma place à une personne en mesure de consacrer le temps et l'énergie nécessaires à cette noble tâche.

Je garderai un excellent souvenir de ma brève expérience au législatif de notre Commune. En formant les meilleurs vœux de succès à notre Conseil pour ses actions futures, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, cher-e-s collègues, mes cordiales salutations.

Ali Köse"

Nous formons nos meilleurs vœux pour la suite de la carrière et des activités de M. Ali Köse.

La seconde démission est celle de Mme Françoise Christ du groupe socialiste, dont je vous lis également la lettre.

"Madame la Présidente,

Par la présente, je vous informe de ma démission du Conseil communal pour cette rentrée de septembre. Je constate en effet que, compte tenu de mes obligations diverses, je ne parviens pas à consacrer suffisamment de temps et de présence à la charge qui m'a été confiée par celles et ceux qui m'ont donné leur voix.

Je regrette infiniment de devoir prendre cette décision, mais elle me semble la plus raisonnable au vu de l'engagement que mérite le rôle de conseillère communale.

J'aimerais profiter de l'occasion de ce courrier pour souhaiter à mes collègues du Conseil, ainsi qu'aux membres de la Municipalité, des travaux riches de débats et porteurs de réponses favorables au développement de cette Ville magnifique de diversité et de mouvement.

A vous, je souhaite une présidence à la fois sereine, à la fois agrémentée des quelques soubresauts "indisciplinés" qui font la vie de ces séances mensuelles.

Je vous prie de recevoir, Madame la Présidente, l'expression de mes meilleures salutations.

Françoise Christ"

Nous formons également nos meilleurs vœux pour l'avenir de Mme Françoise Christ.

M. Ali Köse est remplacé par Mme Maria del Mar Rodriguez, deuxième des "viennent ensuite" de la liste du groupe Fourmi rouge, M. Vincenzo Sisto nous ayant informés par écrit de sa renonciation à siéger dans notre Conseil.

Mme Françoise Christ est remplacée par M. Jean-François Jeanrichard, premier des "viennent ensuite" de la liste du parti socialiste.

Je prie ces deux personnes de bien vouloir s'avancer devant l'assemblée et invite les membres du Conseil communal, de la Municipalité ainsi que le public à se lever pour la prestation de serment.

Après la lecture du serment, je vous prierai de lever la main droite à l'appel de votre nom et de vous engager en répondant « je le promets ». Je vous remettrai ensuite une enveloppe confirmant votre nouvelle fonction.

Serment:

«Vous promettez d'être fidèle à la Constitution Fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du Pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer.» (Art. 9 LC)

- **Mme Maria del Mar Rodriguez – Je le promets**
- **M. Jean-François Jeanrichard – Je le promets**

Je vous félicite pour votre assermentation, vous remets à chacun votre enveloppe et vous souhaite la bienvenue au sein de notre Conseil.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

- **M. Madi Keita, PS**

Madame, la Syndique

Mesdames, Messieurs, les Municipaux

Mesdames, Messieurs, les Conseillères et Conseillers communaux.

Certains d'entre vous en auront vraisemblablement entendu parler, d'autres l'apprendront aujourd'hui.

Après ces années passées à user mes chaussettes dans les couloirs du Conseil communal de Renens, il est temps pour moi de partir pour de nouvelles aventures aux antipodes, je quitte le Conseil communal pour réorienter mes pensées et mes forces vers de nouveaux horizons.

Cette décision est mélangée de tristesse relative à la fin de l'aventure avec vous et avec mes camarades du parti socialiste.

Je garderai un bon souvenir de cette expérience que la ville de Renens m'a permis de vivre, qui aura été un premier tournant dans ma vie, dans mon parcours de migrant et d'intégration en Suisse.

La question des migrations s'est peu à peu imposée comme un enjeu international au cœur de nombreux débats politiques et sociaux.

À l'heure de la mondialisation et de l'ouverture des frontières pour les biens et les capitaux, la libre circulation ou non des personnes est progressivement devenue un débat-clé entre Etats, sociétés civiles et citoyens.

Dans les pays européens, souvent devenus pays d'accueil pour les migrants des pays du Sud, le sujet de l'intégration a émergé comme l'un des sujets les plus sensibles de nos sociétés, voire pour certains, comme un « problème » d'ordre public. Si l'on s'en tient aux seules quatre années qui viennent de s'écouler, il est aisé de constater que l'actualité a été émaillée, voire submergée, de faits et de décisions politiques relatifs à la migration et aux migrants.

Qu'il s'agisse des affiches mal saines de l'UDC considérées comme symptomatiques du « défaut d'intégration » des émigrés et de leurs enfants, ou des débats sur l'apprentissage des sans-papiers, la migration a bien souvent été pointée comme l'un des éléments majeurs, constitutifs de nos sociétés.

Force est de constater, chers conseillers communaux que la généralisation des termes de migrant, d'émigré, d'immigré, d'étranger, ou bien encore de migration, d'intégration et d'identité, ainsi que leur usage souvent indifférencié et inapproprié par les médias et hommes politiques, ont eu pour conséquence d'en altérer le contenu et d'en brouiller toujours un peu plus les contours.

En outre, l'apparition de nouvelles terminologies, employées parfois de façon abusive, telle que migration clandestine, voire même émigration illégale, demanderaient à être interrogées plus en profondeur pour véritablement comprendre la réalité du phénomène.

Si la définition des termes émigré et immigré semble être la plus sûre et la plus objective dans la mesure où elle correspond à une catégorisation juridique relevant de l'Etat-Nation, elle demeure incapable de saisir la diversité et la complexité des mouvements et situations migratoires actuels.

Le couple émigré/immigré conduit souvent à réduire la mobilité à un parcours linéaire allant du pays d'origine au pays d'accueil, figeant le voyage et la circulation en un passage définitif entre un là-bas et un ici. Or, la diversification des expériences migratoires (migration de travail, pendulaire, internationale, pays à la fois de départ, de transit et d'accueil, etc) ne semble pas permettre une telle définition et simplification de ce phénomène. Comme vous le savez une commune qui favorise l'intégration de ses habitants est une commune d'avenir, si j'en parle c'est parce que je suis un exemple d'intégration réussie donc, chers collègues, je vous encourage à continuer à favoriser cette politique d'intégration sans parti pris à Renens car Renens est la capitale multiculturelle, elle le restera.

J'amorce aujourd'hui un second tournant, mais je n'oublierai pas ceux qui auront su m'apprécier et que j'apprécie en retour, même si je ne suis pas forcément très prolix en sentiments...

Bref, quoiqu'il en soit, merci à vous, j'emporterai dans mes bagages les hectolitres de bons souvenirs que ces deux législatures passées en votre compagnie ont générés.

Je vais profiter de cette relative accalmie et peut-être à bientôt, qui sait ?

Je vous souhaite à toutes et tous une bonne continuation...

Vive la Ville de Renens.

Mme la Présidente remercie M. Madi Keita et lui souhaite ses meilleurs pour la suite de ses activités.

4. Communications de la Présidence

En préambule, je vous rappelle que la première séance après les vacances d'été est l'occasion de changer la présidence du Conseil communal. Je succède donc à Mme Nathalie Kocher-Jaccard, que je remercie au passage pour son année de présidence. Je ferai tout mon possible pour que cette nouvelle année politique se passe au mieux, avec des débats constructifs et respectueux, dans la saine optique de mener notre commune vers l'avenir. Je vous remercie par avance pour votre indulgence dans le cas où de petits flottements viendraient à survenir pendant mes premières séances.

A nouvelle année, nouveau Bureau que je me permets de vous présenter et avec qui je me réjouis de travailler : Mmes Irène Frey-Premet et Gisèle Martin, scrutatrices, dont les avis et suggestions me sont pour le moins précieuses. Toute aussi précieuse pour moi et d'une efficacité redoutable est Mme Charlet, notre secrétaire.

Je sais que je peux compter également sur notre vice-président, M. Gérard Duperrex, notre deuxième vice-président, M. Michele Scala, sur Mmes Verena Berseth et Myriam Coleman, scrutatrices suppléantes ainsi que sur Mme Agathe Barreau, secrétaire suppléante. Je tiens à remercier également, M. Tabanyi, notre huissier et M. Mendelawi, notre huissier suppléant pour leur organisation et disponibilité.

La mise en place de chaque séance ne peut se faire sans l'appui efficace de notre administration communale. Un merci tout particulier à M. Jean-Daniel Leyvraz, secrétaire municipal et à Mme Myriam Chapuis, adjointe administrative pour leurs précieux conseils, ainsi que leur efficacité. Je me permets d'y adjoindre toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs de notre administration communale qui sont également impliqués, de près ou de loin, dans la préparation de nos séances.

Autre sujet dont je souhaite vous parler : il se peut, une fois ou l'autre, que j'oublie un nom ou que je ne le prononce pas correctement. Merci de ne pas m'en vouloir car il n'y a strictement rien de personnel. Par contre, merci de bien vouloir m'en faire part à la fin du Conseil afin que je puisse m'améliorer.

Point de long discours et entrons directement dans notre séance du Conseil. Cela me permettra non seulement de ne pas abuser inutilement de votre temps mais également, point positif s'il en est, cela me permettra de clore rapidement ce premier discours.

Pour ce qui est des communications proprement dites, les voici dans l'ordre chronologique :

❖ Sortie de législature

J'aimerai tout d'abord remercier Nathalie Kocher-Jaccard pour l'excellente organisation de notre sortie de législature du 23 juin 2012. Nos visites dans la région de Vevey nous laisseront de très bons souvenirs. Merci Nathalie.

❖ 100 ans du FC Renens

J'ai assisté à un repas pour la fête des 100 ans du football club de Renens. D'autres activités liées à ce centenaire sont d'ailleurs prévues en 2012 et j'aurai le plaisir de participer à un repas de soutien le jeudi 4 octobre.

❖ Promotions

J'ai assisté aux promotions de l'établissement secondaire de Renens ainsi qu'aux premières promotions de l'ORIF Renens. Pour rappel, l'ORIF a ouvert ses portes à Renens il y a 3 ans et il s'agissait de remettre leurs diplômes aux élèves de la première volée.

❖ Carnet noir

Le Bureau a assisté au recueillement suite au décès de Mme Trudi Zoller-Zeller, maman de Mme Suzanne Sisto-Zoller, membre de notre Conseil. Nous sommes toujours en pensées avec toi, Chère Suzanne.

❖ Diverses inaugurations

Preuve, s'il en était encore nécessaire, que notre Ville de Renens est dynamique, j'ai assisté à l'inauguration de la Halte CFF de Prilly-Malley ainsi qu'à l'inauguration du nouveau réseau R12 des TL. De plus, il y a eu l'inauguration du centre de documentation des Pépinières en présence, entre-autres, de Mme la Conseillère d'Etat Anne-Catherine Lyon.

❖ Divers courrier

J'ai reçu une lettre de M. Jean-René Marbot relative au passage sous-route près de la Salle de spectacles et à celui du 14-Avril à hauteur de l'avenue de la Poste.

Pour rappel, le Conseil communal a approuvé, dans sa séance du 20 janvier 2011, le préavis intercommunal No 100-2010 (présenté également au Conseil communal de Crissier) concernant le crédit d'étude pour la rénovation urbaine de l'avenue du 14-Avril et de la rue du Jura et, selon le rapport de la CUAT chargée d'examiner ce préavis ainsi que lors du débat qui a suivi au Conseil, il n'y a pas eu de remarques en lien avec l'intervention de M. Marbot.

Ce sujet ne devrait donc être repris que dans le cadre du crédit d'ouvrage, lequel nécessitera le dépôt d'un autre préavis.

En ce qui concerne la question et les réactions de M. Marbot, le Bureau du Conseil en a pris note et ses remarques seront transmises à la Municipalité.

❖ Inauguration du terrain multisports des Baumettes

Vendredi 14 septembre aura lieu l'inauguration du nouveau terrain multisports des Baumettes. La partie officielle démarrera sur le coup des 18h00.

❖ Lausanne Région

Nous avons reçu une invitation de la part de Lausanne-Région pour leur assemblée générale ordinaire le 20 septembre à 17h00 à Servion. Si vous êtes intéressé à participer, vous pourrez venir à la fin du Conseil chercher une copie de l'ordre du jour auprès de Mme Charlet.

❖ Votation fédérale du 23 septembre 2012

Je vous rappelle qu'il y a des votations le dimanche 23 septembre. D'avance merci à celles et ceux qui ont été convoqués pour le dépouillement ou pour officier dans les bureaux de vote de leur ponctualité.

❖ **Fête du district**

Ce même jour aura lieu la fête du district de l'Ouest lausannois nommée « Cap sur l'Ouest ». Je vous rends attentif que de nombreuses voies d'accès seront fermées. Pensez-y pour vos déplacements, y compris pour venir au dépouillement ou dans un bureau de vote !

❖ **Réunion entre la Commission des finances et la Commission de gestion**

Je vous rappelle, en espérant avoir plus de chances que notre ancienne présidente et conformément à l'article 105 du règlement de notre Conseil communal, que les Commissions des finances et de gestion doivent tenir au moins une séance annuelle commune. Merci de me communiquer la date de votre rencontre commune.

❖ **Séance du Conseil communal du 11 octobre 2012**

Information importante : notre prochaine séance qui aura lieu le 11 octobre sera une séance double, puisque nous aurons une première séance dès 19h00 avec une présentation sur les projets liés à la gare de Renens. Cette date, ainsi que toutes celles prévues pour notre Conseil d'ici à l'été 2013 se trouvent par ailleurs déposées sur vos tables.

❖ **Séance de la Municipalité**

Je prie les présidents de groupe ainsi que les présidents de parti de bien vouloir agender le 15 octobre à 20h00 pour la traditionnelle séance entre la Municipalité et les partis politiques.

❖ **Retrouvailles**

Et voici le dernier point de mes communications : nous avons le plaisir de retrouver ce soir, après de longues semaines de convalescence, M. Eugène Roscigno. Bon retour parmi nous, Cher Eugène !

Mme la Présidente ouvre la discussion sur les communications de la Présidence.

• **M. Daniel Rohrbach, PS**

Bonsoir chers collègues,

Juste une petite remarque concernant le calendrier; lors du Conseil du mois de juin, j'avais demandé s'il était possible d'étudier que les séances de décembre et de juin soient dédoublées. Or je constate que celle du mois de juin ne l'est pas.

Avez-vous une explication Mme la Présidente?

Réponse de Mme la Présidente

Oui, nous pensions évoquer ce point lors de notre rencontre avec les Présidents de groupe et de parti le 15 octobre 2012.

La parole n'étant plus demandée, la discussion sur les communications de la Présidence est close.

5. Communications de la Municipalité

Nous avons reçu les communications écrites N° 1-2012/2013 de la Municipalité, ainsi que les réponses suivantes:

- Réponse à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Nicole Divorne au sujet de l'arrêté Bonny et réponse aux questions de Mme la Conseillère communale Verena Berseth relative aux exonérations fiscales temporaires.

La Présidente demande à la Municipalité si elle a d'autres communications que celles que les conseillers ont reçues par écrit.

- **Mme Marianne Huguenin, Syndique**

*Mme la Présidente,
Mesdames, Messieurs*

J'ai effectivement deux communications à vous transmettre, M. Jean-Marc Dupuis, quant à lui, en aura une.

Je souhaiterais dans un premier temps vous saluer, Mme la présidente, pour cette première séance de votre année de présidence. Séance qui s'annonce assez "trapue" mais je ne doute pas que vous vous en sortirez au mieux et vous souhaite beaucoup de plaisir durant cette année de présidence que vous avez déjà commencé fort activement.

L'été a été chaud, non seulement à la piscine mais également à la Municipalité. Nous avons eu à traiter des dossiers complexes, des dossiers urgents, des dossiers lourds et ce, durant tout l'été.

Nous sommes en pleine procédure de budget, qui n'est pas tout simple, nous aurons l'occasion de vous en reparler.

Au mois de juillet il y a eu l'affaire des IRL avec la décision de Swissprinters. Nous étions prévenus, confidentiellement, de ces problèmes, avons travaillé à des solutions, mais nous avons espéré passer au premier tour avec les propositions qui avaient été faites. Malheureusement, et cela a été une déception par rapport à l'ampleur du travail fait, nous avons dû cet été remettre l'ouvrage sur le métier, faire un deuxième tour, revenir plus fortement auprès de Swissprinters pour arriver à conserver l'entreprise. . Toutefois, grâce à une large coalition politique (une revue de presse de Saint-Gall saluait l'action conjointe et des autorités communales et cantonales pour sauver des emplois), nous avons pu conserver et l'entreprise et le savoir-faire ainsi que 71 emplois. J'ai une pensée pour ceux qui vont rester dans l'entreprise et aussi pour ceux qui ne pourront pas y rester, puisque, vous le savez, nous avons pu conserver la majorité des emplois mais pas tous. Nous sommes contents de l'aboutissement de ce dossier et de pouvoir vous présenter, déjà ce soir, un préavis collant à l'actualité et formalisant une part de l'action de la commune en faveur des IRL.

Il y a deux autres sujets complexes sur lesquels je souhaiterais vous faire des communications, le premier concerne le dossier des Tilleuls et le deuxième la taxe aux sacs.

COMMUNICATION ORALE AU CONSEIL COMMUNAL

Ferme des Tilleuls – Etat des lieux (travaux, projet et bâtiment)

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

En mai 2011, le Conseil communal adoptait le préavis 112-2011 accordant un crédit d'étude pour la rénovation de la Ferme des Tilleuls, propriété de la Ville depuis 2009, et la création d'une Fondation, dans la perspective de créer un Musée, un "Autre Musée", à cet endroit, en collaboration avec l'Association "Un autre regard", menée par Mario Del Curto, photographe.

Trois bureaux d'architectes ont été présélectionnés pour cette étape des travaux. Un jury, présidé par Mme Tinetta Maystre, municipale Urbanisme-Travaux, et réunissant des collaborateurs du Service d'urbanisme (MM. Hofstetter, urbaniste et chef de service et M. de Almeida, architecte) et des membres de l'Association "Un autre regard" (MM. Mario del Curto, photographe et Werner Jeker, graphiste), a proposé à la Municipalité le Bureau AGN (Amsler, Gagliardi et Nomad), bureau choisi en particulier en raison de son expérience dans des rénovations "douces" de ce type et pour son intérêt en faveur du bâtiment. Ce bureau s'est mis au travail et le groupe de suivi pour le bâtiment est composé des personnes précitées, dans le cadre du groupe de travail "Un Autre Musée" (présidé par Mme Marianne Huguenin, syndique), formé de Mme Myriam Romano, municipale Culture-Jeunesse-Sport, M. Jean-Daniel Leyvraz, secrétaire municipal, Mme Dedelley, cheffe de service Culture-Jeunesse-Sport, et de membres de l'association également.

Ce bâtiment, classé pour sa façade, fait sans conteste partie des bâtiments historiques de la Ville, même si il a quelque peu été "oublié", peu ou pas entretenu depuis des décennies par son propriétaire précédent, et occupé depuis 1990 par l'Association Castel Dahu. Le travail sur un bâtiment de ce type implique un état des lieux précis, des mesures, des sondages, l'établissement de plans exacts, un état des lieux des infrastructures de base, et un travail de réflexion sur les rénovations possibles, leurs coûts et un affinement du projet. Les études et l'avancement du projet lui-même ont duré plus longtemps que prévu, d'une part en raison de la nécessité de cadrer le projet, et d'autre part de faire des choix. La nécessité de limiter les dépenses, tant par rapport à la situation générale des finances communales qu'à celui de l'esprit du projet, différent et s'inscrivant dans un bâtiment appelé à évoluer de manière douce, a également rendu plus complexe les options à prendre.

En outre, la présence d'habitants a ralenti l'ensemble de ces travaux le premier semestre 2012. Ces travaux préparatoires (nettoyage de l'ensemble du bâtiment par une entreprise spécialisée, sondage des planchers, murs, plafonds et poutres, examen de la maçonnerie et de la mollasse, etc.) sont en effet difficilement réalisables en présence d'habitants réguliers. L'Association Castel Dahu a finalement quitté les lieux début juillet, sur la base d'une convention signée avec la Municipalité. Ce départ a permis le nettoyage des lieux, et après mise à l'enquête, la démolition du hangar. Il était initialement prévu de pouvoir ainsi d'une part accélérer les travaux et interventions sur le site, par l'ensemble des intervenants, et d'autre part de pouvoir l'ouvrir et le présenter au public sous la forme de journées portes ouvertes, prévues cet automne.

A la mi-juillet, et malgré les mesures de sécurisation prises, une nouvelle occupation par d'autres squatters, a été constatée. Plusieurs visites sur site ont été faites, par la Municipalité et ses services et la Municipalité a porté plainte.

Il faut relever que la solution intermédiaire d'une rénovation rend plus délicate la gestion des squats qu'une démolition pure et simple du bâtiment, les occupants prétendant que ces travaux peuvent se faire en leur présence, et voulant rester jusqu'au projet confirmé. Cette situation "entre deux" rend aussi plus complexe l'intervention de la justice, qui rend également attentif au risque de nouvelles occupations en cas d'évacuation forcée.

Pour l'instant, les investigations et travaux ont pu se faire néanmoins dès juillet dans le bâtiment, et des tractations sont en cours avec les nouveaux occupants.

Les conditions étant maintenant malgré tout un peu plus favorables qu'au début de l'année, la Municipalité peut reprendre véritablement ses études tant par rapport à l'immeuble que le projet de Musée.

Dès lors, le préavis pour le crédit de construction et le projet de l'Autre Musée ne pourra être déposé qu'en juin 2013.

J'ai reçu, comme vous, la documentation de ce soir, que je n'ai pu que parcourir. En complément, nous avons eu, dans ce bâtiment pendant 12 ans, des contrats de confiance. A l'époque, la Municipalité, en intercédant auprès des CFF, a permis que ces personnes puissent rester. Nous avons continué à héberger des contrats de confiance pendant les trois ans suivant l'achat du bâtiment. Nous nous en sommes donc séparés après une convention.

C'est vrai que nous favorisons les contrats de confiance partout où cela est possible dans nos bâtiments ou en intervenant auprès de propriétaires privés. Dans le cas présent nous avons prévu les choses autrement et comme nous l'avons dit nous sommes en tractation et nous verrons comment la situation va évoluer.

COMMUNIQUE DE LA MUNICIPALITE

Introduction de la taxe au sac : la Municipalité souhaite se donner le temps pour informer, débattre et trouver une solution incitative, sociale et simple

*Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,*

L'introduction de la taxe au sac comprend plusieurs volets : la taxe au sac elle-même, la taxe forfaitaire, les mesures d'accompagnement (forme de compensation financière), l'augmentation des possibilités de tri des déchets, l'information et la sensibilisation.

Un gros travail a été fait par le Service Environnement et Maintenance, travail qui aboutira à la mise en place d'un Plan Directeur de la Gestion des déchets en Ville de Renens et du nouveau règlement sur la collecte, le traitement et l'élimination des déchets. Par ailleurs, un groupe de travail a été mandaté par la Municipalité composé de Mmes Huguenin et Maystre, MM. Dupuis, Clément, Leyvraz, Peneveyre, Perrin et Schweingruber pour faire des propositions sur la procédure d'une mise en place de la taxe de base et de sa redistribution, partielle au moins, à la population, sous une forme à préciser.

Ce groupe de travail a étudié plusieurs variantes, procédé à des analyses, comparé des systèmes différents. Des pistes sont envisagées, mais nécessitent d'être finalisées pour trouver une solution simple, à la fois politiquement acceptable par la population et permettant surtout d'atteindre le but fixé, soit un meilleur tri des déchets.

La solution lausannois (taxe au m3 et rétrocession par la facture d'électricité) est séduisante, mais n'est pas reproductible comme telle dans notre Commune sans mesures d'accompagnement complexes. La simple rétrocession fiscale par une baisse du taux d'impôt n'a pas été retenue par la Municipalité, car elle n'est pas équitable pour les petits et moyens revenus, qui, même si ils trient leurs déchets parfaitement, ne verraient pas leurs charges financières compensées par une baisse d'impôt, au contraire des plus gros revenus et des personnes morales.

En acceptant le principe d'une taxe au sac, moteur fort pour améliorer le tri des déchets, la Municipalité montre sa volonté d'aller de l'avant pour renforcer une politique des déchets cohérente et efficace; cette évolution est aussi rendue nécessaire par la loi, fédérale et cantonale, et par le fait que les communes environnantes vont dans le même sens. Néanmoins, la Municipalité ne souhaite pas céder à la pression générale et veut se donner le temps de trouver un système acceptable, non pénalisant et simple. Elle a décidé de ne pas présenter de préavis cette année 2012, mais de le faire dans le courant de l'année 2013. C'est avec stupéfaction que la Municipalité a appris il y a 2 jours que le Conseil d'Etat a par décret décidé de mettre en vigueur en janvier 2013 déjà la loi cantonale sur les déchets votée en juillet 2012. Après des années de débats, le canton a finalement refusé de légiférer lui-même, fixant seulement le cadre de l'application de la loi fédérale et laissant ce soin aux communes. L'énorme majorité des communes vaudoises doit ainsi modifier son règlement et introduire les taxes nécessaires, forfaitaires et au sac. Leur laisser 4 mois pour le faire est surréaliste, et nous interviendrons dans ce sens auprès du canton et de l'UCV.

J'étais aujourd'hui à une séance de l'UCV et il y avait d'autres réactions que les nôtres à cette mise en vigueur rapide. Ceci dit, je crois que tout le monde admet que c'est une mise en vigueur de la loi, mais qu'elle ne pourra être respectée par l'ensemble de communes au moment de l'entrée en vigueur de son application.

Ce sujet sera abordé avec les présidents des partis et des groupes au Conseil communal lors de la prochaine séance commune avec le Bureau du Conseil communal et la Municipalité, le 15 octobre 2012. Le contexte légal, les projets de règlement et de Plan Directeur de la Gestion des déchets et les diverses pistes et solutions évoquées seront présentées et discutées avec l'ensemble de représentants des partis pour tâcher de trouver une solution consensuelle et faisable et qui satisfasse tout le monde dans ce dossier qui n'est pas tout simple.

- **M. Jean-Marc Dupuis, Conseiller municipal**

*Bonsoir Mme la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,*

La communication gustative est devant vous. Pour vous présenter le premier lot de la production de miel de Renens qui fait suite à un postulat de Mmes Nathalie Kocher et Christine Sartoretti. Donc nous l'avons fait, c'est réalisé, avec deux ruchers urbains, nous avons la première "cueillette" qui a permis de récolter entre 25 et 30 kilos.

Il y a deux formats, vous avez chacun un petit format et Mme Nathalie Kocher, en tant qu'initiatrice, a droit à un grand format.

Je profite de vous dire que si un "petit malin" veut poser une interpellation pour que de la vigne soit plantée à Renens, cette personne n'aura pas un magnum !

La Municipalité ne souhaitant plus s'exprimer, Mme La Présidente ouvre la discussion sur les Communications de la Municipalité.

- **Mme Verena Berseth, Fourmi rouge**

- Réaction suite à la réponse de la Municipalité au sujet des exonérations fiscales temporaires

*Madame la Présidente,
Chères et chers collègues,
Madame la Syndique,
Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité,*

D'entente avec Mme la Présidente qui a également posé une question dans ce sens, le groupe Fourmi rouge souhaite réagir à l'avant-dernier paragraphe de la page 4 de la réponse de la Municipalité. Le contenu de ce paragraphe est totalement édifiant. Alors que notre Conseil d'Etat se gargarise de chiffres pour défendre les exonérations fiscales temporaires, force est de se rendre compte, après que notre Municipalité se soit livrée à cet exercice de recherche d'informations, qu'il n'y a pas de base sérieuse et vérifiable pour étayer ces chiffres.

Cet état de fait ne peut mener qu'à une seule conclusion: le Conseil d'Etat jette en toute conscience de la poudre aux yeux des citoyennes et citoyens de ce Canton, ainsi qu'aux médias qui s'intéressent à cette thématique. Le groupe Fourmi rouge trouve que cette attitude est non seulement opaque et irresponsable, mais qu'elle ne saurait décentement durer plus longtemps. La crédibilité de notre Conseil d'Etat est dangereusement mise en jeu!

Tout cela est confirmé par la Commission de surveillance du Grand Conseil. Celle-ci dit: quand nous avons demandé à être renseigné, l'administration a dû se livrer à un travail titanesque pour reconstituer, l'un après l'autre des dossiers des bénéficiaires. Jusque-là le suivi avait été si insuffisant que même le total des exonérations variait selon les sources.

- **Mme Verena Berseth, Fourmi rouge**

- Au sujet des Tilleuls

Suite aux communications de la Municipalité, je désire intervenir sur l'occupation des Tilleuls et notamment sur le collectif La Louve.

Je n'ai plus besoin d'en faire l'historique puisque Mme la Syndique l'a déjà fait.

La Municipalité a décidé de faire un musée à la ferme des Tilleuls. Le Conseil communal a voté le crédit d'étude, sans moi.

Les Tilleuls ont été habités durant plusieurs années, les habitants ont été tolérés par la Municipalité. Ensuite celle-ci a fait partir les premiers habitants en les défrayant. L'atelier de réparation des vélos a été rasé alors qu'il n'y avait pas d'urgence, d'autant plus qu'il n'y avait pas d'autre réparateur de vélos sur la Commune. Finalement le réparateur a pu s'installer du côté de Longemalle, mais cette solution est seulement transitoire.

Une deuxième vague d'habitants est venue.

Je suis allée les voir, tout va bien, tant que ces personnes seront là, cette maison sera maintenue et même entretenue.

Contrairement aux machines de chantier qui ont aplati le jardin et le poulailler. La fontaine a été épargnée.

Ces occupants sont réalistes, ils partiront quand les travaux effectifs en vue de faire un musée commenceront. Ils ne s'opposent pas aux visites des fonctionnaires et autres architectes qui doivent faire leur travail. Ils ont écrit à la Municipalité pour lui dire qu'ils paieraient les charges: eau, électricité et mazout. Ils ont d'ailleurs relevé les compteurs.

Le collectif désire faire des ateliers avec la participation des voisins, ils ont d'ailleurs déjà commencé.

Il n'est pas étonnant que cette maison soit pareillement convoitée. Avez-vous, ces derniers temps, cherché un appartement ou une simple chambre? Il faut bien admettre qu'il n'existe plus un marché du logement, c'est plutôt une foire d'empoigne.

Vous me direz que cela ne résoudra pas le problème du logement, mais au moins cette action rendra plus visible ce problème.

Maintenant je vais terminer, je pose les questions suivantes à la Municipalité:

- 1) N'est-ce pas mieux de garder cette maison habitée jusqu'au début des travaux?*
- 2) Est-ce vraiment une bonne solution d'avoir déposé une plainte pénale contre des gens qui cherchent à se loger?*

Réponse de Mme Marianne Huguenin, Syndique

Nous sommes également allés voir les squatters. C'est une réalité qu'il n'est pas évident de faire des travaux, des sondages, des rénovations dans une maison habitée.

Les architectes et toutes les personnes travaillant sur le projet doivent pouvoir s'y rendre librement, ils doivent pouvoir se promener à l'intérieur du bâtiment, dans tout le bâtiment, avec leurs outils. Ce n'est pas du tout évident; vous êtes chez vous, en théorie, et vous vous retrouvez avec des gens qui habitent là.

Ceci dit, depuis un mois, nous avons pu reprendre les travaux. Cela ne s'est pas fait tout simplement, mais c'est plus simple qu'avec ceux qui habitaient cette maison depuis 12 ans. Effectivement, nous avons déposé une plainte pénale, elle est légitime; il y a un petit jeu de part et d'autre, la Municipalité doit défendre ses droits et nous verrons, au vu de l'évolution de la situation, ce que nous allons en faire.

Il est vrai, on va le dire à nouveau très clairement, nous avons une position de principe pour les contrats de confiance; il y a des moments et des maisons où nous pouvons le faire, d'autres fois, ce n'est pas possible. Dans ce cas nous avons un projet public. Vous avez raison il y a une situation du logement qui est grave. Vous allez voter ce soir un cautionnement pour un projet à La Croisée qui va permettre 137 logements dont 64 lits pour étudiants. Cela ne résoudra pas tout le problème du logement; il est vrai que des gens ont pu loger dans des conditions très favorables dans cette maison et ça nous semblait une évidence qu'ils puissent le faire. A ce jour, cette évidence ne l'est plus, parce que nous désirons vous montrer cette maison, nous désirons la montrer à la population de Renens, elle fait partie du patrimoine et ce n'est pas du tout si simple de le faire dans ces conditions. Ceci dit, nous sommes, comme nous vous l'avons dit, en tractation, nous verrons ce que nous allons faire de la façon la plus intelligente et fine possible dans cette situation qui effectivement comme vous le dites n'est pas simple !.

Concernant le hangar : il devait être démolit, il était complètement illégal et il y avait une suspicion de présence d'amiante. Si l'occupant du hangar de réparation à vélo a pu trouver

une solution ailleurs, c'est aussi parce que nous l'avons aidé à chercher cette solution transitoire, nous l'avons mis en lien avec des associations qui pouvaient reprendre son projet. A nouveau, nous sommes sensibles à ces situations et nous essayons de naviguer là-dedans au mieux. Voici ce que je peux vous répondre pour l'instant.

- **Mme Rosana Joliat, PLR**

- Question au sujet de la loi sur les écoles de musique

*Madame la Syndique,
Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,*

La Municipalité a pris acte de la loi sur les écoles de musique par un financement d'environ CHF 20'000.- par année.

Il est indiqué dans le présent communiqué qu'une augmentation sera accordée d'abord à hauteur de CHF 90'000.- d'ici l'année prochaine, puis jusqu'à environ CHF 200'000.- d'ici 2017.

Ma question est la suivante:

Cette augmentation, bien qu'échelonnée dans le temps, est très importante. Cette dernière se fera-t-elle au détriment d'autres financements pour la jeunesse ou d'une augmentation progressive du poste "subventions école de musique"?

- **Mme Rosana Joliat, PLR**

- Question au sujet du projet Sur le Chemin de l'Ecole – 4^{ème} édition

Comment se fait-il qu'un nombre aussi restreint de familles et d'enfants qui débutent le cycle initial participe à cette activité? (environ 20 familles lors des éditions précédentes)

Mes questions sont les suivantes:

- 1) Quand a eu lieu cette 4^{ème} édition?*
- 2) Comment se fait l'information pour les inscriptions? Est-ce par le biais de l'école ou par un publipostage ciblé?*
- 3) Pourquoi n'y a-t-il aucune mention de la 3^{ème} édition dans le rapport d'activité 2011 de la CISE? J'ai eu très peu de renseignements dans le rapport de gestion 2011.*

Merci

Réponse de Mme Myriam Romano-Malagrifa, Conseillère municipale

Bonsoir Mesdames et Messieurs,

Pour répondre à la question concernant les écoles de musique, il s'agit donc d'une augmentation progressive de la subvention comme vous pouvez le lire dans le communiqué pour arriver au montant de CHF 9,50 par habitant d'ici 2017. Il serait effectivement dommageable que nous fonctionnions sur le principe des vases communicants et que nous diminuions les montants du secteur jeunesse pour les mettre dans ce subventionnement. Ce n'est pas prévu comme cela.

J'espère avoir répondu à votre question.

Mme Rosana Joliat, PLR

Non, je voulais savoir si c'était quelque chose de nouveau dans le budget?

Mme Myriam Romano-Malagrifa, Conseillère municipale

Bien sûr, c'est quelque chose de nouveau, puisque nous avons accepté la loi, c'est donc expliqué dans ce paragraphe, nous avons accepté la loi sur les écoles de musique et nous devons effectivement financer ces écoles de musique sur la base d'une loi cantonale.

Réponse de M. Jean-Daniel Rouyet, Conseiller municipal

Bonsoir Mesdames et Messieurs,

En ce qui concerne le Chemin de l'Ecole, je peux répondre de la manière suivante: l'information sur l'atelier Sur le Chemin de l'Ecole est faite à tous les parents qui inscrivent leur(s) enfant(s) pour l'école enfantine, donc tous les parents des enfants potentiels sont informés. Ensuite de cela, l'atelier a eu lieu durant les mois de mai et juin et nous n'avons pas refusé d'inscription, si ce n'est deux qui sont arrivés après le délai. Autrement c'est à peu près une vingtaine d'inscription qui nous est parvenue à temps et c'est pour cela que nous sommes parvenus à organiser cet atelier.

Il est tout-à-fait normal que nous ne trouvions pas de trace de cette activité dans le rapport de la CISE car ce n'est pas une activité de la Commission d'Intégration Suisse/Etranger mais un projet du secteur intégration de la Commune et il est mentionné dans le rapport de gestion.

- **Mme Nathalie Kocher Jaccard, Les Verts**

Mesdames, Messieurs, Bonsoir,

Un immense Merci à la Municipalité pour les petits pots de miel qui tombent à point nommé pour me permettre de soigner mon angine et puis surtout Merci pour tous les renseignements et pour le cœur que vous avez mis à réaliser ces ruchers urbains.

- **M. Byron Allauca, Fourmi rouge**

Au sujet des IRL

Madame la Présidente,

Chères et chers collègues,

Madame la Syndique,

Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité,

Je souhaite revenir sur la page 3, 4^{ème} paragraphe, des communications de la Municipalité. La situation des IRL y est résumée sobrement en 7 lignes. Au nom du groupe Fourmi rouge, je souhaite quand même y apporter quelques compléments. Tout d'abord pour remercier la Municipalité. Celle-ci s'est fortement engagée et n'a pas compté son temps pour sauver non seulement des places de travail, mais également un savoir-faire unique en Suisse romande. Remercier ensuite la population de Renens et d'ailleurs, pour être venue nombreuse témoigner de sa solidarité en signant massivement la pétition de soutien aux employées et employés de Swissprinters.

Lorsque l'on se bat, il arrive que nous n'arrivions pas aux résultats escomptés. C'est ce qui se passe dans le cas présents. 71 personnes sur 126 pourront continuer de travailler dans ce qui s'appellera dès lors IRL+. Ce qui laisse 55 personnes sur le carreau, avec leur expérience et leur savoir-faire. Il est de la responsabilité de la Municipalité, en tant qu'entité publique, de soutenir la viabilité de cette entreprise en lui mandatant, tant que faire se peut et si ce n'est pas déjà le cas, les travaux d'impression que nous devons effectuer. Il est cependant, à notre avis, de notre devoir, en tant qu'autorité législative, d'apporter notre soutien aux collaboratrices et collaborateurs qui n'ont pas retrouvé de place de travail dans cette nouvelle entreprise. Le groupe Fourmi rouge assure son plein soutien moral à la commission du personnel et au syndicat Syndicom, qui termineront en principe leurs négociations demain.

Ce qui vient de se passer avec cette entreprise doit être un signe fort quant à l'attitude à avoir face aux conséquences des ventes et des fusions d'entreprises. Il y a parfois des solutions qui peuvent être discutées, négociées, menées à bien. Les seuls combats que l'on perd systématiquement sont ceux que l'on ne mène pas, par esprit de fatalisme ou parce que l'on se voile la face en pensant que l'on a rien à intervenir.

Ceci est la position du groupe Fourmi rouge, mais il ne fait, à mon avis, aucun doute que d'autres groupes politiques au sein de ce Conseil apportent ou apporteront également tout leur soutien aux collaborateurs de Swissprinters/IRL.

- **M. Roland Divorne, PLR**
Au sujet de la Taxe au sac

Alors là, chapeau

Madame la Syndique, je me dois de vous le dire, c'est rare que nos avis convergent mais sur ce point, je suis d'accord avec vous. La précipitation est la plus mauvaise conseillère.

Oui c'est vrai, comment peut-on accepter et cautionner ce système de taxe aussi pervers et inique qui permet aux communes (et à l'Etat) de percevoir doublement l'impôt. Pour Renens on serait proche de 4 points d'impôts supplémentaires et ce sans contrepartie. Tous les politiques le disent, cette taxe est injuste (des mesures d'accompagnement seront mises en place par les communes, en particulier pour soulager les familles) mais on ne peut rien faire.... Car c'est une décision fédérale. Punktschluss.

J'espère que d'autres communes vous suivront pour s'indigner de cette taxe qui ne résoudra en rien la problématique des déchets mais qui enrichira ceux qui nous manipulent avec l'écologie.

Malheureusement aucun parti n'a osé se lancer dans un référendum cantonal et peut-être que seul des référendums spontanés dans les conseils communaux pourront défendre les intérêts des contribuables.

Merci de votre attention.

- **M. Alberto Mocchi, Les Verts**

Bonsoir Mesdames et Messieurs,

Je souhaiterais juste rappeler à M. Roland Divorne que son parti au niveau cantonal a voté en faveur de la taxe aux sacs, donc la plupart des partis ont voté en faveur de cette taxe. D'autre

part, il s'agit d'une taxe et non d'un impôt. L'idée est donc de réaffecter l'argent non pas à la caisse commune mais de redistribuer l'argent à la population et faire en sorte que les personnes qui trient correctement leurs déchets y gagnent même. Donc au final, si tout le monde joue le jeu nous pouvons espérer, comme cela se passe en Suisse allemande actuellement, qu'il y ait moins de déchets et des personnes qui ont plus d'argent à la fin du mois.

La parole n'étant plus demandée, la discussion sur les communications de la Municipalité est close.

6. Programme de législature 20121-2126 – Discussion

Durant la pause estivale, nous avons tous reçu le programme de législature de notre Municipalité.

Est-ce que la Municipalité souhaite apporter quelques explications complémentaires à ce document avant que nous ouvrons la discussion ?

- **Mme Marianne Huguenin, Syndique**

Comme en 2006, nous avons tenu à mettre formellement cet objet à l'ordre du jour afin que le Conseil, s'il le souhaite, puisse se prononcer.

Lors de la séance du mois de juin, vous avez reçu le bilan du programme de législature 2006-2011. Celui-ci était ambitieux, tout n'a pas été réalisé. Mais une grande partie l'a été, et la législature précédente a été marquée par des gros projets et des investissements importants.

Ce nouveau programme de législature comprend 11 têtes de chapitre et 80 objectifs que nous nous engageons à pousser de l'avant. Il a été conçu sur la base des projets en cours: il y a, entre autres, la Gare, le tram, les Tilleuls, le collège du Censuy et toute une série de projets qu'il faudra mener à bien. Il faudra les mener à bien dans le respect de nos finances et le respect de nos forces, de celles de notre personnel communal. Il nous faudra consolider au fond l'ensemble du travail de l'Administration. J'aimerais dire ici que nous avons une Administration qui travaille beaucoup, que votre Municipalité travaille également beaucoup, tous, et je tiens à le dire ici. Nous devons consolider et faire en fonction de l'ensemble des ressources financières et humaines.

Cela reste un programme de législature ambitieux et nous souhaitons vous donner la possibilité de le commenter. Pour nous, cela nous guidera dans la façon dont nous allons prioriser ces différents points.

Mme la Présidente remercie à Madame la Syndique pour ces quelques explications complémentaires et ouvre la discussion sur ce programme de législature.

La discussion n'étant pas demandée, Mme la Présidente clôt la discussion.

7. Initiative populaire communale "Pour renforcer la sécurité à Renens" demandant la pose de caméras de vidéosurveillance – Demande au Conseil communal de prolonger le délai de la mise en œuvre de 6 mois

La Municipalité nous a informés par écrit des difficultés rencontrées pour la mise en place d'une solution répondant au contenu de l'initiative populaire. A la fin de nos discussions, nous devons voter afin de savoir si nous acceptons de prolonger le délai de mise en œuvre de 6 mois.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur cet objet.

- **M. Roland Divorne, PLR**

Madame la Syndique,

1. *A ce que je sache, nous ne demandions pas de poser des caméras à l'intérieur de la gare de Renens (domaine de la Confédération) mais spécifiquement sur la place et aux alentours donc bien sur le domaine de la Commune.*
2. *En ce qui concerne le préposé à la protection des données, je ne vois pas où est le problème car la réglementation existe déjà sur le plan cantonal.*
3. *Dire qu'il est difficile de trouver le bon interlocuteur au CFF, Ah bon... Alors pourquoi ça marche dans les autres gares, telles qu'Aigle, Yverdon, etc...*

Comme dit le proverbe, « Quand on veut noyer son chien depuis l'observatoire, on dit qu'il a la rage » et j'ajouterais que ce matin j'ai été faire mes examens cardiologiques et le médecin m'a assuré que mon cœur pourrait battre encore pour vingt ans au moins...

Alors comme on dit, en politique la patience est un ciment, l'attente une torture. (source : En Amour la patience est un ciment, l'attente une torture. Citation de Vincent Gury)

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

Mesdames et Messieurs,

Le 19 juin 2011, la population renanaise acceptait à une large majorité, et contre l'avis de la plupart des gens que je contemple ce soir, la pose de caméras de surveillance à la gare de Renens.

Le lendemain, au petit matin, la Municipalité se mettait en quatre pour respecter la volonté populaire et appelait les CFF.

Ayons donc une pensée émue pour l'employé communal qui entend au téléphone leur musique d'attente depuis quinze mois!

Soyons sérieux.

Ces caméras auraient peut-être permis d'élucider certaines des 5241 interventions menées l'an dernier par PolOuest sur le territoire de la Commune, qui n'ont conduit qu'à 116 interpellations.

Ces caméras auraient peut-être permis d'éviter ou au moins de comprendre comment une partie de la gare a été victime d'un incendie au mois de mai.

Ces caméras auraient peut-être permis à la Municipalité de montrer son respect de la volonté populaire.

Mais voilà qu'on découvre, à quelques jours de l'échéance, que c'est difficile d'installer des caméras, qu'il faut parler à plusieurs personnes chez les CFF, et que les délais ne seront pas tenus.

J'ai du mal à croire à pareille explication.

Je le sais bien, évoquer une mauvaise volonté de la Municipalité n'est pas plaisant à entendre. Mais, Mesdames et Messieurs, avez-vous seulement pensé à ce qu'implique l'alternative, en termes de compétence?

Nous avons une Municipalité qui prétend façonner la Ville pour les décennies à venir et ne serait pas capable de poser de simples caméras en quinze mois? Voilà, Mesdames et Messieurs, la perspective la plus effrayante.

Je vous laisse seul juge. Mais dans un cas comme dans l'autre, l'UDC Renens ne peut pas soutenir une pareille gestion de ce dossier. Nous nous opposons donc à ce délai supplémentaire.

Je vous remercie.

Réponse de M. Olivier Golaz, Conseiller municipal

*Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,*

Je suis content de savoir que M. Roland Divorve va avoir encore une très longue vie devant lui, cela est formidable.

Je vous répondrai de la manière suivante: Oui, je vous avais promis de déposer un préavis pour cette séance de septembre. Je suis désolé de devoir proposer un délai supplémentaire au Conseil communal. Cependant, ce laps de temps supplémentaire nous permettra de régler encore certaines zones d'ombre, et c'est la vérité, notamment avec les représentants des CFF qui selon le journal "24 heures" et leur porte-parole, M. Frédéric Revaz, sont prêts à rentrer en matière, mais c'est également la loi sur la protection des données qui ne nous permet pas de faire, et vous pensez bien, n'importe quoi en terme de pose de caméras. Mais je suis extrêmement confiant pour qu'une issue positive se dessine rapidement. Je rajouterai encore que le préavis, je vous le certifie, est bouclé et que la Municipalité me soutient dans ma démarche. Mais nous attendons encore la position définitive des CFF.

Je vous remercie.

La discussion n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt la discussion et procède au vote.

C'est à la majorité que le Conseil communal accepte de prolonger le délai de 6 mois pour la mise en place des caméras de vidéo-surveillance.

8. Communications éventuelles de la Commission des finances

Mme la Présidente demande si la Commission des finances a des communications à transmettre.

- **M. Roland Divorne, Président de la Commission des finances**

Madame la Présidente, Madame la Syndique, Mesdames et Messieurs les Municipaux, chers collègues,

Lors de sa séance du 11 septembre 2012, la Commission des finances a établi avec la Municipalité, l'agenda pour l'examen du budget 2013, le rapport final devrait être remis à la Municipalité, le 26 novembre 2012.

La Commission des finances a été informée sur l'état des cautionnements et engagements conditionnels de la Commune au 31/8/2012. Soit CHF 28.5 mio. sans la participation du Canton ou CHF 24.7 mio. avec la participation du Canton.

Positions de la Commission des finances sur les préavis déposés ce soir.

PRÉAVIS N° 23-2012 (Présidence: Fourmi rouge)

Mise en place d'un deuxième centre de calcul informatique et remplacement du système de sauvegarde des données.

Le montant demandé dans ce préavis correspond au budget du plan des investissements.

La Commission des finances demande si le montant global du préavis est une estimation ou un coût réel sur devis.

➤ *Au vote, la Commission accepte les incidences financières de ce préavis à l'unanimité.*

PRÉAVIS N° 24-2012 (Présidence: COFIN)

Arrêté d'imposition pour l'année 2013

Ce préavis sera traité par la Commission des finances dans sa séance agendée le 24 septembre 2012.

PRÉAVIS N° 25-2012 (Présidence: COFIN) *

Arrière-caution de CHF 200'000.- en faveur du Canton – Dossier des IRL

➤ *Au vote, la Commission accepte les incidences financières de ce préavis à l'unanimité.*

**Suite à la demande faite lors de la discussion du point N° 21, ce préavis sera traité par la Commission des finances dans sa séance agendée le 24 septembre 2012*

PRÉAVIS N° 26-2012 (Présidence: PS)

Cautionnement communal en faveur de la Société coopérative Logacop (PQ34 La Croisée) – Subventionnement communal de 48 logements (aide à la pierre) – Location de l'école – Achat de parts sociales de la Société coopérative Logacop.

Un commissaire fait mention d'une « coquille » dans le préavis, en page 8 dans le 4^{ème} paragraphe, il faut lire « il reste donc un montant de CHF 1'100'000.- » et non pas CHF 1'050'000.- (par contre, les montants dans les conclusions sont corrects).

- *Au vote, la Commission accepte les incidences financières de ce préavis avec une abstention.*

Mme la Présidente ouvre la discussion sur les communications de la Commission des finances.

La discussion n'étant pas demandée, Mme la Présidente clôt la discussion.

9. Communications de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)

Mme la Présidente demande si la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire a des communications à transmettre.

Personne ne souhaitant s'exprimer, Mme la Présidente clôt la discussion.

10. Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales (CARIC)

Mme la Présidente demande si la Commission des affaires régionales et intercommunales a des communications à transmettre.

Personne ne souhaitant s'exprimer, Mme la Présidente clôt la discussion.

11. Rapport(s) éventuel(s) des membres de conseils intercommunaux – art. 40, lettre g du Règlement du Conseil Communal

Mme la Présidente demande si un conseiller désire faire part de son rapport.

M. Jean-Daniel Roulier, PLR, Délégué de l'Assemblée régionale de l'organisation régionale de la protection civile (ORPC) de Lausanne-Ouest

Rapport période du 1er juillet 2011 au 30 juin 2012.

En date du 5 juillet 2011, les 33 conseillers intercommunaux étaient convoqués pour être assermentés. Le Préfet de l'Ouest lausannois, M. Etienne Roy a pu procéder à l'assermentation de 26 membres de la Commission intercommunale de l'ORPC de l'Ouest lausannois. Pour la Commune de Renens, il s'agit de MM. Jakup AHMETI, Jacques BERTHOUD, Hasan DINC, Ali KILINC, Naïm LOKAJ, Daniel ROHRBACH, Jean-Daniel ROULIER et Jérôme TENDON. Mme Line ROUYET n'était pas présente.

Ont également été nommés les membres de la Commission de gestion, un membre et un suppléant par Commune. Pour Renens, il s'agit de M. Jean-Daniel ROULIER comme membre et M. Daniel ROHRBACH comme suppléant. Il a également été nommé deux scrutateurs et deux scrutateurs suppléants.

Le 6 septembre 2011, la Commission de gestion s'est réunie dans le but d'étudier le préavis

N° 1 qui traite des indemnités et jetons de présence du comité directeur, des indemnités et jetons de présence de l'assemblée régionale, des plafonds d'endettement et de cautionnement, de la compétence extrabudgétaire du comité directeur, de l'autorisation de plaider et de la répartition des charges entre communes, ainsi que le préavis N° 2, qui traite du budget 2012.

La Commission de gestion, à l'unanimité, a décidé d'inviter l'assemblée régionale à accepter les conclusions de ces deux préavis.

En date du 27 septembre 2011, l'assemblée régionale s'est réunie. Elle a procédé à l'assermentation de trois membres absents lors de la séance du 5 juillet 2011.

Le rapporteur de la Commission de gestion donne lecture des conclusions du préavis N° 1 :

L'ASSEMBLEE REGIONALE DE L'ORPC

Vu le préavis du comité directeur N° 01/2011 – 2016 du 23 août 2011

Où le rapport de la Commission de gestion désignée pour étudier cet objet

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. *De fixer les indemnités et jetons de présence des membres du comité directeur telles que mentionnées sous chiffre 1 du présent préavis;*
 2. *De fixer les indemnités et jetons de présence des membres de l'assemblée régionale telles que mentionnées sous chiffre 2 du présent préavis;*
 3. a) *de fixer le plafond d'endettement de L'ORPC de l'Ouest lausannois à CHF 1'400'000.-;*
 b) *de fixer à CHF 100'000.- le plafond des cautionnements jusqu'à concurrence duquel l'ORPC de l'Ouest lausannois pourrait s'engager;*
 4. *D'accorder au comité directeur une compétence extrabudgétaire de CHF 20'000.- par cas, pour les cas non prévus au budget de fonctionnement ou pouvant se présenter en cours d'année, étant bien entendu que le comité renseignera l'assemblée par le canal du rapport de gestion annuel;*
 5. *D'accorder au comité directeur une autorisation générale de plaider, conformément à l'article 4 chiffre 8 de la loi sur les communes du 28 février 1956, et aux dispositions prévues aux articles 6, alinéa 2, lettre b et 70 du code de procédure civile du 14 décembre 1966, étant précisé que l'autorisation de transiger est limitée à un montant de CHF 50'000.-. Au-delà, un préavis sera soumis à l'assemblée régionale;*
 6. *De fixer comme suit la quote-part due par chaque commune rattachée à l'ORPC:*
Les communes versent à l'ORPC une contribution couvrant les frais de l'ORPC. Ceux-ci sont répartis entre les 7 communes membres au prorata de leur nombre d'habitants, arrêté au 31 décembre de l'année précédant l'exercice comptable, selon le recensement cantonal officiel.
 - *Des acomptes peuvent être demandés en cours d'exercice.*
 - *Les décisions ci-dessus mentionnées sont valables pour la législature 2011 – 2016.*
- *Au vote à main-levée, l'assemblée accepte à la majorité moins une abstention, les*

conclusions ci-dessus.

Le rapporteur de la Commission de gestion donne lecture des conclusions du préavis n° 2

L'ASSEMBLEE REGIONALE DE L'ORPC

Vu le préavis du comité directeur N° 02/2011 – 2016 du 23 août 2011

Où le rapport de la Commission de gestion désignée pour étudier cet objet

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

D'adopter le budget de fonctionnement 2012 de l'ORPC tel que présenté par le comité directeur.

➤ *Au vote à main-levée, l'assemblée accepte à l'unanimité les conclusions ci-dessus.*

En date du 22 mai 2012, la Commission de gestion s'est réunie pour étudier le préavis N° 3, traitant de la gestion et des comptes 2011 et du préavis N° 4, concernant l'intégration de la commune de Prilly dans l'ORPC Région Ouest lausannois.

La Commission de gestion a décidé, à l'unanimité, d'inviter l'assemblée générale à accepter les conclusions du préavis N° 3.

En ce qui concerne le préavis N° 4, la Commission de gestion propose deux amendements, à savoir que les termes "district de Morges" soient remplacés par "district de l'Ouest lausannois" et que le terme "Lausanne Ouest" deviennent "Ouest lausannois". La Commission de gestion a décidé, à l'unanimité, d'inviter l'assemblée générale à accepter les conclusions amendées de ce préavis.

En date du 19 juin 2012, l'assemblée générale s'est réunie. Elle a procédé à l'assermentation de 2 délégués.

Après les communications du Président et du Comité directeur, le rapporteur de la Commission de gestion donne lecture des conclusions du préavis N° 3 :

L'ASSEMBLEE REGIONALE DE L' ORPC

- Vu le préavis du comité directeur N° 03/2011-2016 Gestion & Comptes 2011

- Où le rapport de la Commission de gestion désignée pour étudier cet objet

- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. *D'adopter la gestion et les comptes 2011 de l'ORPC, tels que présentés par le comité directeur.*

➤ *Au vote à main-levée, l'assemblée accepte à l'unanimité les conclusions ci-dessus*

Le rapporteur de la Commission de gestion donne ensuite lecture des conclusions du préavis N° 4 :

L'ASSEMBLEE REGIONALE DE L'ORPC

- Vu le préavis du comité directeur N° 04/2011-2016, Intégration PC Prilly dans ORPC-ROL &

Modifications des statuts.

- Oui le rapport de la Commission de gestion désignée pour étudier cet objet

- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. *D'autoriser rétroactivement au 1er janvier 2012, l'adhésion de la Commune de Prilly à l'organisation régionale de la protection civile Bussigny-près-Lausanne-Chavannes-près-Renens-Crissier-Ecublens-Renens-Saint-Sulpice-Villars-Sainte-Croix sous réserve de l'approbation du Conseil communal de Prilly.*
 2. *D'accepter les modifications des statuts et du règlement de l'Assemblée régionale telles que proposées sous le chapitre 11 du préavis N° 04/2011-2016.*
 3. *D'accepter les deux amendements proposés par la Commission de gestion dans sa séance du 22 mai 2012.*
- *Au vote à main-levée, l'assemblée accepte à l'unanimité les conclusions ci-dessus.*

Il est ensuite procédé aux élections statutaires, puis la séance est levée.

Je vous remercie de votre attention.

Mme la Présidente remercie M. Jean-Daniel Roulier et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée Mme la Présidente s'adresse aux autres membres de ces commissions intercommunales afin des savoir si des rapports d'activités sont à transmettre.

Ceci n'étant pas le cas Mme la Présidente clôt la discussion et rappelle que, selon l'article 40, lettre g du Règlement du Conseil communal, les commissaires qui siègent dans les conseils intercommunaux ont l'obligation de rapporter au moins une fois par année sur leurs activités.

12. Changement dans la composition des Commissions permanentes et des Commissions intercommunales

o Commission de naturalisation

M. Christophe Hinvi, PS, a informé le Bureau du Conseil qu'il démissionnait de la Commission de naturalisation.

M. Eugène Roscigno informe, en l'absence de Mme Victoria Ravaioli, Présidente du groupe PS, que le remplaçant de M. Christophe Hinvi sera communiqué lors de la prochaine séance du Conseil communal. Dans l'intervalle le siège reste vacant.

o Conseil intercommunal de l'Association régionale pour l'action sociale dans l'Ouest lausannois

Suite à la démission de Mme Françoise Christ du Conseil intercommunal de l'Association régionale pour l'action sociale dans l'Ouest lausannois – ARASOL, le Parti socialiste sera

représenté pour M. Ali Korkmaz.

Mme la Présidente rappelle que le groupe Les Verts doit encore communiquer le nom du remplaçant de M. Jakup Ahmeti pour l'"Assemblée régionale de l'organisation régionale de la protection civile (ORPC) de Lausanne-Ouest" ainsi que pour la Commission des pétitions.

13. Rapport du Préavis N° 17-2012 – Avenue du Censuy – Rue du Léman – Collecteur EU/EC

Mme la Présidente prie Mme Gisèle Martin, Présidente de la Commission, de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

Mme Gisèle Martin, Présidente de la Commission, donne lecture de son rapport

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission chargée d'étudier le préavis susmentionné s'est réunie le 28 juin 2012 au Centre Technique Communal (CTC).

Tous les membres sont présents, à savoir : Mmes Line ROUYET, Simone SZENYAN et MM. Jacques BERTHOUD, Gérard DUPERREX, Rémy PETITPIERRE, Didier VIENET, Cemal OZCAN ainsi que Mme Gisèle MARTIN, Présidente-rapporteuse.

La présidente ouvre la séance, en précisant que ce préavis fait suite aux précédents préavis, sous la rubrique « Réhabilitation du collecteur intercommunal de la Mèbre » et donne la parole aux représentants de la Municipalité.

La Municipalité était représentée par Mme Tinetta MAYSTRE et M. Jean-François CLEMENT, accompagnés de M. Christophe SARDA, chef du service des travaux.

M. Christophe Sarda prend la parole pour nous faire l'historique de ces travaux, avec les précisions qui se trouvent dans le texte du préavis sous point 1. Sous point 2 du préavis, il est précisé que les travaux seront effectués en partant d'un périmètre se situant entre les bâtiments de la piscine et de l'avenue du Léman ainsi que du stade du Censuy et du parking. L'arrivée de la ligne 25 contraint la Commune à effectuer la mise en séparatif de ce tronçon, raison d'un appel d'offre auprès de trois bureaux d'ingénieurs pour la réalisation d'un système séparatif du secteur « Avenue du Censuy – Rue du Léman ». Ces travaux doivent être terminés avant l'arrivée de la ligne 25 qui sera électrifiée.

Afin de réaliser le système séparatif de ce quartier, de nouveaux collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires doivent être construits. Le premier sera raccordé au collecteur d'eaux usées communal (Broye) qui est raccordé à la station d'épuration de Vidy.

Le collecteur existant, au vu de son état, sera mis hors service et remplacé par un nouveau collecteur d'eaux claires qui se déversera dans le ruisseau de Broye canalisé, puis dans la Mèbre.

Chaque propriétaire riverain sera contacté avant les travaux de manière à ce qu'il puisse se déterminer sur l'opportunité d'effectuer la mise en séparatif de sa propriété à la suite des ouvrages communaux ou dans le délai de deux ans imparti dès la réalisation des collecteurs.

Le quartier avenue du Censuy – rue du Léman inférieur est actuellement en système unitaire, ce qui signifie que les eaux claires (pluie) et les eaux usées sont mélangées et dirigées vers la station d'épuration pour y être traitées. Ce processus surcharge le système notamment en cas d'orage, et cette quantité d'eau supplémentaire se déverse dans la Mère par un déversoir d'orage et contribue de ce fait à la pollution des eaux du Léman dans la Baie de Vidy.

Le descriptif du projet figure dans le préavis sous point 3 et s'explique de lui-même.

Les dépenses d'investissement pour la construction des collecteurs EU et EC dans le secteur « Avenue du Censuy – Rue du Léman » se montent à CHF 1'012'000.-.

En cas d'acceptation de ce préavis, ce montant pourra être prélevé sur le compte 9289.01 « Réseau d'évacuation et d'épuration des eaux. »

Pour rappel, ce fond est alimenté par une taxe. Pour chaque mètre cube d'eau (1'000 litres) vendu au prix de CHF 1.95 le m³, une taxe d'épuration est perçue. Une partie alimente un fond affecté soit, le fond « Réseau d'évacuation et d'épuration des eaux ». Au 31 décembre 2011, ce fond affecté s'élève à CHF 12'404'784.09.

Les commissaires se posent la question de savoir si, au vu de la durée des travaux et de l'emprise sur les trottoirs et l'accès aux propriétés privées, si des mesures seront prises afin de garantir cheminements et accès motorisés. M. Sarda répond que tout est prévu afin que l'accès de toutes les propriétés privées ou publiques soient accessibles durant toute la période des travaux.

Un commissaire pose la question de la coordination avec d'autres services susceptibles d'utiliser les mêmes fouilles. Il lui est répondu que les contacts sont assez développés sur le plan régional.

La question des mesures prises en cas d'inondations font partie de décisions adoptées dans le cadre de l'agglomération.

Une fois les questions épuisées, la Commission a pris congé de la Municipalité.

La discussion n'est pas demandée, les commissaires acceptent les conclusions du préavis à l'unanimité.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur ce préavis.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente clôt la discussion et demande à Mme Gisèle Martin de procéder à la lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 17-2012 de la Municipalité du 4 juin 2012,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. **Autorise** la Municipalité à réaliser les travaux de pose de collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires dans le secteur "Avenue du Censuy - Rue du Léman".
2. **Alloue**, à cet effet, à la Municipalité un crédit de CHF 1'012'000.- TTC.

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elle figurera dans un compte d'investissement du patrimoine administratif sous le compte N° 3861.5010.142 "Avenue du Censuy - Rue du Léman - collecteurs".

Cette dépense sera amortie, en une seule fois par un prélèvement dans le fonds prévu à cet effet, compte N° 9280.01 "Réseau d'évacuation et d'épuration des eaux"

C'est à l'unanimité que les conclusions de ce préavis sont acceptées.

Mme la Présidente remercie Mme Gisèle Martin ainsi que les membres de la Commission pour leur travail.

14 Rapport du Préavis N° 18-2012 – Crédit nécessaire aux études des plans de quartier prévus pour la législation 2011-2016 et à la révision générale du plan d'affectation

Mme la Présidente prie Mme Line Rouyet, Présidente de la CUAT 2011-212, de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

Mme Line Rouyet, Présidente de la CUAT 2011-2012, donne lecture de son rapport

La Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT) chargée du traitement du préavis N° 18-2012 s'est réunie le 6 juillet 2012 au Centre Technique Communal.

Invité-e-s

*Mme T. Maystre, municipale en charge de l'urbanisme et des travaux,
M. J.-P. Rouyet, municipal en charge de la sécurité sociale,
M. J.-F. Clément, municipal en charge des finances,
M. M. Hofstetter, urbaniste communal,
M. N. Wisnia, chef de projet Malley au SDOL.*

Membres de la Commission

Présent-e-s : Jacques Berthoud, Raymond Gauthier, Anton Chatelan, Suzanne Sisto Zoller, Patricia Zurcher Maquignaz, Antoine Steiner, Eric Aschlimann, Ricardo Gaspar, Line Rouyet (présidente-rapporteure).

Excusé-e-s : Jean-Pierre Leyvraz, Byron Allauca, Antonio Lepore, Irina Krier.

Résumé de la présentation des invités :

Tinetta Maystre rappelle que la Commune est à un tournant en termes de développement urbanistique. Il est nécessaire de répondre aux enjeux de l'augmentation démographique de l'agglomération et de la forte demande en logements tout en luttant contre l'étalement urbain et en améliorant la qualité des espaces publics. Ces objectifs s'inscrivent dans le cadre du SDOL et du PALM et le préavis N° 18 est un outil important pour avoir une bonne vision d'ensemble permettant de planifier les prochains projets à développer.

Jean-Pierre Rouyet ajoute que l'enjeu est de répondre à la forte demande de logements et que c'est dans ce sens que son service est concerné de près par l'objet du préavis. Les projets présentés dans le préavis N° 18 permettent de répondre partiellement à ce problème tout en étant conscient que des logements supplémentaires ne sont pas suffisants pour assurer la qualité de vie. Il s'agit de réfléchir aussi à développer des espaces verts et des infrastructures communales (écoles, garderies, locaux communautaires, espaces culturels, etc.)

Martin Hofstetter présente ensuite plus en détail les éléments contenus dans le préavis. Il explique tout d'abord que selon le calcul statistique du SCRIS, la croissance démographique attendue pour 2030 est de +24% dans le canton, de +21% dans l'agglomération et de +32% dans l'Ouest lausannois. A Renens, si en 2010, nous avons 20'000 habitant-e-s, il faut s'attendre à compter 25'000 habitant-e-s en 2030 (+25%), ce qui correspond à env. 2'500 nouveaux logements.

Le préavis N°18 a comme objectif d'intégrer trois niveaux essentiels au bon développement urbanistique de la commune : le SDOL, le Plan Général d'Affectation et les projets de plans de quartiers. Le PGA est un outil intégrateur entre la planification stratégique à large échelle (SDOL) et la planification opérationnelle (projets). Si l'on oublie le PGA, une bonne partie de la Commune qui n'est pas concernée pour l'instant par des plans de quartiers sera oubliée. Si les secteurs de développements majeurs sont ceux qui sont concernés par les 15 nouveaux plans de quartiers (principalement répartis de part et d'autre des lignes de chemin de fer), il est important de ne pas perdre la vue d'ensemble.

Pour rappel, les 15 plans de quartier prévus (à plus ou moins court terme et avec un niveau d'incertitude plus ou moins grand) sont : Croisée II, Renens-Gare-Sud, Entrepôts, Chêne I, Malley-Gare, Kodak, Florissant, Malley-Gazomètre, Paix-24-Janvier-FAM, Pont-Bleu/Terminus, Closes, Chêne II, Savonnerie, La Piscine, Chêne III. Selon les estimations actuelles, cela correspond à environ 5000 habitant-e-s et 5900 emplois supplémentaires. Ce potentiel déséquilibre entre habitant-e-s et emplois est peut-être à réajuster afin d'obtenir 1 habitant-e pour 1 emploi.

De manière générale, l'objectif est non seulement d'augmenter le nombre de logements tout en améliorant la qualité de vie. L'idée est notamment d'augmenter les espaces verts au moins dans la même proportion que les surfaces de plancher (+16%) et de mettre la priorité sur la qualité des espaces publics.

En termes de calendrier, les cinq projets les plus avancés et qui devraient être réalisés entre 2014 et 2020 sont : Croisée II, Renens-Gare-Sud, Entrepôts, Chêne I, Malley-Gare. Pour le reste, il est difficile d'être plus précis pour l'instant.

Dans les phases de développement de projets, il est important de distinguer la planification (jusqu'au vote du Conseil et à l'approbation du Canton), les projets architecturaux et la réalisation (très variable suivant la taille et l'échelonnement).

Dans la planification, les phases suivantes se succèdent : l'initiation (volonté/esquisse/accord-cadre), l'étude (cadrage/programme/master plan), le projet (élaboration/examen préalable/adoption/information), la validation/législation (enquête publique/adoption/approbation).

Le montant du crédit faisant l'objet du préavis correspond à une estimation des coûts de planification des différents projets, ainsi que des coûts d'assistance à la maîtrise d'ouvrage et d'animation/participation. Le tout s'élève à CHF 980'000.- TTC.

Les coûts de planification du plan de quartier sont généralement pris en charge par les propriétaires sauf dans le cas d'un nombre d'acteurs importants ou d'une volonté de forte prise en main publique en raison d'enjeux particuliers. Ainsi, les coûts de quatre plans de quartiers sont, sur la base de ces critères, comptabilisés dans ce préavis : Chêne I (CHF 155'000.-), Kodak : (CHF 170'000.-), Pont-Bleu/Terminus (CHF 55'000.-) et Paix-24-Janvier-FAM (CHF 70'000.-). A ceci s'ajoutent les coûts de planification du PGA (CHF 100'000.-) des espaces publics qui s'élèvent à : CHF 20'000.- pour la Croisée II, CHF 40'000.- pour les Entrepôts, CHF 50'000 pour Malley-Gare, CHF 25'000.- pour Chêne I, CHF 25'000.- pour Kodak, CHF 100'000.- pour Malley-Gazomètre et CHF 10'000.- pour la Paix-24-Janvier-FAM.

Sur ces éléments financiers, **Jean-François Clément** ajoute qu'il agit évidemment d'un crédit cadre pour la législature, sur 5 ans. Il y a donc beaucoup d'incertitudes selon le développement des projets, les autres acteurs, etc. Toutefois, il faut voir ce préavis comme une volonté d'avoir une bonne vue d'ensemble et un outil permettant d'avoir une position forte dans les discussions avec les autres acteurs.

De manière générale, cela s'inscrit aussi dans une volonté d'augmenter les ressources de la Ville, de développer le dynamisme et l'attractivité de la Commune en attirant des habitant-e-s et des emplois. Si cela correspond à un nombre considérable de projets, le Service des finances et la Municipalité ont beaucoup travaillé pour trouver un phasage intelligent des projets.

Questions des commissaires

Qu'en est-il de la Savonnerie ? Pourquoi le projet arrive-t-il aussi loin dans la liste de priorité alors que nous sommes propriétaires et que le terrain est centré ?

Il y a une grande série de projets en développement dans la Commune, pour lesquels les propriétaires mettent la pression pour une réalisation « rapide » et la situation financière nous oblige à faire des choix de priorité et à mettre en phase les projets. La priorité est donc de coordonner ces projets et de faire en sorte qu'ils aillent dans notre sens. D'autre part, la Savonnerie est un espace qui tient à cœur à la Commune et celle-ci n'a pas envie de bâcler le projet. Il y a pour l'instant beaucoup d'idées variées sur la manière dont pourrait être occupé cet espace (logements, espaces culturels-associatifs, commerces, ateliers, etc.) Il est nécessaire de faire un tri et il faut que ces choix soient faits calmement pour éviter de faire n'importe quoi. Finalement, cet espace est prévu comme stock de matériel durant le chantier sur le 14-avril. Dans tous les cas, rien ne peut être fait avant cela.

Plusieurs membres de la Commission réagissent ensuite. Ils/elles comprennent les contraintes exprimées, mais pensent que c'est un problème de repousser la question indéfiniment, sachant qu'il s'agit d'un des derniers terrains libres en plein centre et appartenant à la Commune. Il n'y aura jamais de période calme pour discuter tranquillement de cet espace et c'est justement parce que ça va prendre du temps qu'il faut commencer dès maintenant à y réfléchir.

Y aura-t-il encore des potentiels de développement dans 20-30 ans ou tous les espaces disponibles auront-ils été utilisés ?

Il y a dans tous les cas un renouvellement constant de l'existant. En plus, qui peut dire la vision que l'on aura dans 20-30 ans ? Il y a 15 ans, on n'imaginait pas les potentiels de l'Ouest lausannois. D'autre part, on a l'impression aujourd'hui que ces projets comblent des espaces vides-verts, en réalité on requalifie des terrains déjà plus ou moins construits, comme à Malley.

Qu'est-ce qu'il y aura dans le PGA et qu'en est-il du Plan directeur qui avait été voté en 1997 ? Pourquoi refait-on un travail qui a déjà été fait ?

Un PGA est un règlement de construction qui peut contenir non seulement des hauteurs, mais aussi des éléments plus qualitatifs (surfaces poreuses, espaces verts, etc.). Les règles sont généralement différenciées par affectations plutôt que par secteurs géographiques.

Le Plan directeur voté en 1997 a guidé les travaux de ces 15 dernières années, mais le PGA a été bloqué par le Canton car il ne tenait pas compte des aspects intercommunaux. Ces travaux n'ont donc pas été inutiles, mais il est temps d'en réaliser un nouveau pour mieux y intégrer des aspects environnementaux par exemple.

Comment et par qui va être réalisé le PGA et quel est le calendrier prévu ?

Le Canton contraint légalement les communes à réaliser un PGA d'ici 2018, mais on pourrait le finir plus tôt. Cela dit, comme il ne s'agit pas du projet le plus prioritaire, 2018 est l'objectif. Le PGA sera réalisé sur mandat externe car il faut des compétences techniques et juridiques précises que la Commune n'a pas totalement.

Comment les chiffres présentés ont-ils été calculés ? Comment peut-on évaluer ces CHF 980'000.- ?

Les éléments chiffrés sont évidemment des estimations, basés sur une volonté de rationalité et d'économie. L'objectif est d'avoir une vision globale, anticipée et rationnelle qui permettra de faire des économies. L'alternative serait d'avancer au coup par coup, mais cela demande plus de temps et d'argent.

Dans tous les cas, il s'agit d'un crédit d'études et non d'un chèque en blanc pour la réalisation de tous ces projets. Chaque projet repassera devant le Conseil.

Pourquoi trouve-t-on des plans de quartiers séparés pour des territoires contigus ?

Les plans de quartiers correspondent à des périmètres cohérents avec des caractéristiques plus ou moins similaires. Les propriétaires préfèrent généralement des petits plans de quartier pour limiter les collaborations/négociations. Le nombre d'acteurs et les contraintes sont plus maîtrisables.

Les plans de quartiers ont pour but d'aller dans le détail en négociant avec chaque propriétaire, ce qui n'est pas le cas du PGA. C'est pourquoi les deux sont complémentaires.

Délibération et remarques de la Commission

De manière générale, les membres présent-e-s de la Commission sont convaincu-e-s de l'importance de ces projets et de la nécessité de débloquer des fonds pour les études.

Toutefois, ils/elles réalisent que cela fait beaucoup de projets d'un coup et que la somme de CHF 980'000.- est importante si l'on considère que c'est principalement pour 4 projets. Par ailleurs, au vu de l'incertitude sur l'estimation financière, certain-e-s commissaires expriment leur inquiétude quant à une possible sous-estimation du montant.

Pour ces raisons notamment, la Commission demande à être consultée et tenue au courant régulièrement de l'avancée des études.

Finalement, la Commission maintient sa position à propos de la Savonnerie. Elle espère que la Municipalité n'attendra pas trop longtemps avant de commencer à réfléchir de manière plus approfondie à la transformation de cet espace et demande que ce sujet fasse l'objet d'une prochaine séance commune.

Au vote, la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire chargée de l'étude du préavis N° 18-2012 recommande à l'unanimité d'accepter les conclusions du préavis.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur ce préavis.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente clôt la discussion et demande à Mme Line Rouyet de procéder à la lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 18-2012 de la Municipalité du 4 juin 2012,

Ouï le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

AUTORISE la Municipalité à entreprendre les études nécessaires aux plans de quartier prévus pour la législature 2011-2016 et à la révision du plan général d'affectation,

ALLOUE à la Municipalité le financement nécessaire à ces études pour un montant de CHF 980'000.- TTC.

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément à l'autorisation d'emprunter donnée par le Conseil communal.

Elle figurera dans le compte d'investissement du patrimoine administratif N° 3711.5890.080 "Etudes urbaines".

Cette dépense sera amortie en 5 ans, selon l'article 17b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour au 1^{er} juillet 2006) sur la comptabilité des communes.

C'est à l'unanimité que les conclusions de ce préavis sont est acceptées.

Mme la Présidente remercie Mme Line Rouyet ainsi que les membres de la CUAT pour leur travail.

- **Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale**

Je souhaiterais féliciter la Commission pour son rapport et vous remercier pour la confiance; nous travaillons vraiment pour l'avenir de Renens. Trouver des logements, construire des logements mais aussi construire la qualité, faire de Renens une Ville agréable à vivre et se tourner vers l'avenir. Au nom de la Municipalité, j'aimerais vraiment vous dire que nous nous réjouissons d'avancer sur ce chemin.

15 Rapport du Préavis N° 19-2012 – Augmentation du cautionnement communal en faveur de la Société coopérative de la piscine de Renens pour permettre une rénovation importante de la piscine – Prolongation de la durée du droit de superficie accordé à la Société coopérative de la piscine de Renens

Mme la Présidente prie M. Roland Divorne, Président de la Commission des finances, de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport

M. Roland Divorne, Président de la COFIN, donne lecture de son rapport

*Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,*

La Commission des finances chargée d'étudier le préavis N° 19-2012, s'est réunie le 27 août 2012 à 19h00, à la salle de conférence de la piscine de Renens.

Elle était composée de Mmes et MM. Geneviève Bonzon, Véronique Bovey Diagne, Pascal Golay, Vincent Keller, Stéphane Montabert, Daniel Rohrbach, Eugène Roscigno, Reza Safai, Michele Scala, Vito Vita et Roland Divorne, président.

Excusés: Didier Divorne, Alberto Mocchi

La Municipalité et le service des finances étaient représentés par Mme Myriam Romano-Malagrifa, M. Jean-François Clément, M. Jean-Marc Dupuis et M. Michael Perrin.

La société coopérative de la piscine de Renens était représentée par MM. Michel Perreten, Bernard Bally et Peter Eicher. Une copie du rapport annuel 2011 ainsi que la statistique des entrées de la piscine de 1969 à ce jour, ont été remis aux membres de la Commission.

En introduction, un petit film des archives de la RTS, sur l'inauguration de la piscine de Renens (1969), est présenté à la Commission.

La Municipalité présente le cadre du préavis concernant les rénovations nécessaires à entreprendre pour améliorer la qualité et la compétitivité de la piscine de Renens dans la région.

La Municipalité expose les différentes variantes étudiées afin de respecter les contraintes financières de notre Commune. Tout le monde s'accorde à dire que « SI » les moyens le permettaient, des rénovations plus importantes pourraient être effectuées mais les

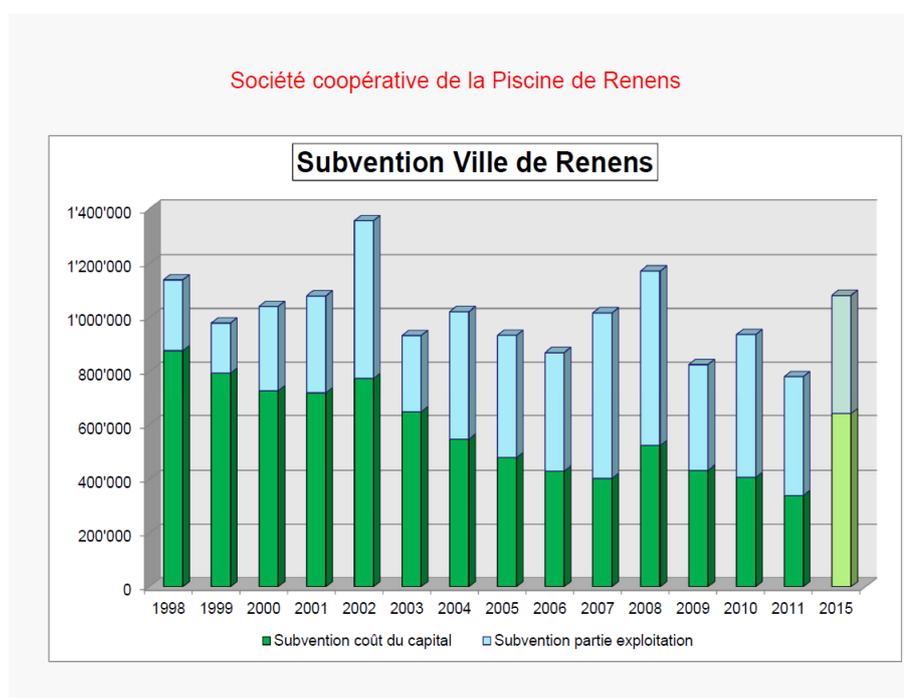
circonstances financières actuelles ont obligé la Municipalité et le comité à procéder à un examen minutieux des rénovations à entreprendre. L'historique présenté dans le rapport du préavis, retrace les différentes étapes pour améliorer l'offre aux visiteurs (toboggans géants, BabySplash).

A ce jour, tous sont convaincus que la piscine de Renens jouit d'une notoriété certaine et est appréciée du public, dans et hors des frontières communales.

Une présentation concernant l'évolution des charges, produits, investissements et de la subvention communale dans le temps (1998 à 2011) est présentée par le chef de service des Finances. Concernant les investissements à venir, ils seront alignés sur le modèle de la Commune, soit linéaires sur 30 ans et non plus dégressifs.

Augmentation de la subvention communale dans le temps.

	2013	2014	Dès 2015
Augmentation de la subvention communale	CHF 82'000.-	CHF 230'000.-	CHF 415'667.-



Subventions actuelles

Comptes	2011	2010
5500.3653.05 Subvention – exploitation	CHF 657'929.-	CHF 760'783.-
5500.3653.06 Subvention – amortissements	CHF 122'373.-	CHF 175'807.-
Total	CHF 780'302.-	CHF 936'590.-

Budget 2012, exploitation CHF 850'000.-, amortissements CHF 86'000.-

L'échéance de la servitude du droit de superficie de la parcelle de Chavannes-près-Renens sera identique à celui de la Commune de Renens, soit jusqu'en 2060.

M. Perreten nous résume les grandes lignes des travaux à effectuer. Les conduites en acier qui ont déjà été chemisées il y a 20 ans, sont en très mauvais état. Pour remplacer ces conduites par des conduites en plastique (polypropylène) ne rouillant pas et très résistant au chlore, il faut ouvrir ce qu'on appelle les plages (surface autour des bassins). Les liners de protection devront aussi être remplacés et les goulottes mises aux nouvelles normes (système de séparatif) exigées par l'Etat, ainsi que le traitement des eaux. Pour toutes ces raisons, il a été décidé, en concertation avec la Municipalité, de refaire 3 bassins (le bassin enseignement étant laissé en l'état pour raison d'économie car son état est moins précaire et la rénovation peut attendre encore 10 ans).

Le bassin non nageur va être approfondi (nouvelle norme de sécurité) et sera entièrement en Inox, garanti au moins 50 ans et d'entretien plus facile, avec une nouvelle partie ludique (nouveaux jeux, appareil à vagues et rivière avec courant). Pour des raisons évidentes d'économies, il n'est malheureusement pas possible de couvrir tous les bassins d'Inox.

M. Perreten souligne que notre piscine « Aquasplash » est très attractive et que nous devons garder et même augmenter cet attrait en la maintenant en bon état car, la concurrence se fait de plus en plus forte au niveau de l'offre dans les piscines avoisinantes.

La Commission remercie les intervenants pour les compléments d'informations qu'ils nous ont apportés et de leurs disponibilités.

Questions/réponses des membres de la Commission.

Quelles sont les diverses associations qui fréquentent la piscine.

Entre autre, Les écoles de Renens, Chavannes, Crissier et Bussigny. Lausanne natation/plongeon. Natation synchronisée. Cours de plongée. Cours de gym. Entraînements de la SSS (Renens, Prilly, le Mont et Lausanne). Natation Renens (cours et entraînement).

Prix des Billets.

Les Prix des billets à partir de la prochaine saison, devraient être augmentés d'un franc, de six à sept pour les adultes et trois à quatre pour les jeunes. Des entrées à prix réduit pour les Renanais devraient aussi être proposées. Ces propositions seront discutées entre la Municipalité et la société coopérative de la piscine de Renens. Par contre, les abonnements couvrent plusieurs piscines et ne pourront donc pas être réduits.

Choix financier

Le bureau Jenzer + Partner et le bureau Boss ont été choisis pour leur expérience et leur compétence dans ce domaine. L'adjudication des travaux se fera selon les critères des marchés publics.

La Commune et la société coopérative sont d'avis que conjointement à la rénovation, il est nécessaire de poursuivre les investissements dans la voie ludique.

Une question technique est posée concernant la récupération de l'impôt préalable sur investissement (CHF 111'400.-). La piscine peut récupérer ce montant sur la TVA.

Les coûts supplémentaires pour le bassin d'enseignement.

La rénovation du bassin est estimée à environ CHF 800'000.-, soit une augmentation annuelle de près de CHF 40'666.- sur le coût moyen du capital.

Terrain de sport / beach-volley

Le terrain de sport et ses infrastructures, ainsi que l'entretien des surfaces vertes de la piscine, sont entretenus par la Commune qui facture environ CHF 90'000.- p/a à la société coopérative. Les terrains seront améliorés en utilisant les terres provenant du chantier du terrain synthétique du Censuy.

Accueil

Au 27 août 2012, la piscine a comptabilisé 163'545 entrées pour 2012. Il n'y a pas eu d'incidents majeurs à ce jour pour cette saison et la direction reste attentive aux requêtes des visiteurs afin d'améliorer ses prestations.

Avant la séance à huis-clos, M. Jean-François Clément donne un exposé sur la position de la Municipalité et sur la situation financière de la Commune. Il demande à la Commission de rester si possible dans le cadre du cautionnement alloué dans ce préavis.

Lors du huis-clos la discussion n'est pas demandée. Deux amendements sont proposés par des membres de la Commission.

Amendement N° 1:

- a) Augmentation de CHF 800'000.- du cautionnement pour effectuer les travaux du bassin d'enseignement.*

Un commissaire pense qu'il serait certainement moins coûteux d'exécuter ces travaux durant le chantier que de le reporter à plus tard (env. 10 ans, si aucun incident technique dans le bassin). L'incidence financière serait d'environ 40'666.- par année sur le coût moyen du capital.

Au vote de l'amendement N° 1, 3 voix sont pour.

Amendement N° 2:

- a) Réduction du cautionnement de CHF 1'850'000.- sur les travaux « Bassin non-nageurs », partie ludique (rivière avec courant).*
- b) Augmentation de CHF 800'000.- du cautionnement pour effectuer les travaux du bassin d'enseignement.*

Soit une réduction de CHF 1'050'000.- du cautionnement.

Une commissaire est d'avis que ce nouvel équipement aura peu d'influence sur la fréquentation du public alors qu'il est coûteux. Par contre, par exemple, un terrain de beach-volley serait certainement plus apprécié par les visiteurs sans coûter excessivement cher.

Au vote de l'amendement N° 2, opposé à l'amendement N° 1, 4 voix sont pour et 3 voix s'abstiennent.

Pour les conclusions du préavis amendé avec l'amendement N° 2, 3 voix sont pour, 7 voix s'abstiennent.

Les amendements n'obtiennent pas de majorité et sont retirés.

Les conclusions du préavis municipal N° 19-2012 sont acceptées par 7 voix pour et 3 abstentions.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur ce préavis.

- **M. Vincent Keller, Fourmi rouge**

Chers collègues,

Je redépose l'amendement N° 1 présenté par M. Roland Divorve dans son rapport. Lors de l'étude du préavis 19-2012, il est clairement apparu à certains des commissaires – dont les deux signataires du présent amendement (M. Daniel Rohrbach et moi-même)– que la stratégie de réparation de la piscine n'était pas la bonne. Tous les bassins de la piscine de Renens sont en triste état. Nous les avons vu, cela ne souffre pas l'ombre d'un doute. Pour des raisons budgétaires, un bassin sur les quatre nécessitant de lourdes réparations a été écarté « puisqu'il peut encore tenir 10 ans ». Certes, Mesdames, Messieurs, si le bassin peut tenir 10 ans, on peut imaginer le « pousser encore une décennie ». Mais à y regarder de plus près, est-ce la bonne stratégie ? Lorsqu'il s'agira de réparer le bassin oublié, il faudra à nouveau engager une étude, recommencer de lourds travaux, déplacer quelques tonnes de terre, amener des véhicules de terrassement et surtout, ré-ouvrir le bassin puisqu'on sait que pour remplacer la tuyauterie actuelle à l'agonie par du PVC, le présent préavis exige « l'ouverture » du bassin en question (qui est le bassin d'enseignement). En résumé : du travail à double. Et forcément des frais supplémentaires en regard d'une situation plus logique : réparer l'entier de la piscine en incluant le bassin oublié. Rappelez-vous de la proposition de M. Jean-Marc Dupuis, alors conseiller communal, au sujet de la réfection de la route devant le bâtiment Orange : puisqu'il s'agissait de remplacer des canalisations pour la mise en séparatif, alors il était logique d'engager en même temps la réfection de l'enrobé de la route. D'autre part, l'Histoire récente de notre Ville a montré combien il était suicidaire de ne pas engager d'investissements constants ; les frais « reportés dans un avenir plus ou moins lointain » se révélant au final largement plus grands (écoles, transports publics, etc..). Quelles sont les incidences financières de la stratégie proposée par le présent amendement ? Les spécialistes présents nous ont informé que le surcoût serait de CHF 800'000.- sur une durée de 30 ans, soit dans les CHF. 40'000.- par année à charge de la Commune. Une somme largement supportable avec un budget comme le nôtre.

Avec mon collègue Daniel Rohrbach, nous déposons donc l'amendement suivant (amendement 1 déposé en Commission) :

"Augmentation de CHF 800'000.- du cautionnement pour effectuer les travaux de bassin d'enseignement".

Les conclusions du préavis 19-2012 seraient dès lors modifiées comme suit :

Le Conseil communal de Renens (...)

AUTORISE la Municipalité à augmenter d'un montant de CHF 7'600'000.- le cautionnement solidaire de la Commune de Renens en garantie des emprunts contractés par la Société coopérative de la piscine de Renens, portant ainsi le cautionnement total pour la Société coopérative de la piscine de Renens à CHF 10'600'000.-

- **Mme Véronique Bovey-Diagne, Les Verts**

*Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,*

Comme mon prédécesseur, je vous soumetts l'amendement N° 2 dont a fait part M. Roland Divorne dans son rapport.

La piscine étant déjà très attractive, il ne me semble pas nécessaire, dans une optique de recherche active d'économies pour le budget communal, de la doter encore d'une nouvelle installation "rivière avec courant" qui coûte cher, – CHF 1'850'000.-.

Par contre, je suis totalement mon collègue M. Vincent Keller sur le fait que pour faire une bonne rénovation de toutes les installations existantes, cela me semble cohérent et permet d'assurer le maintien de la valeur de la piscine à long terme, pour le bonheur de toute la population et des sportifs. Je suis donc favorable à l'amendement N° 1, soit

"Augmentation de CHF 800'000.- du cautionnement pour effectuer les travaux du bassin d'enseignements"

Et je propose de la compléter, dans une logique d'économie, en formulant le nouvel amendement suivant:

"a) Réduction du cautionnement de CHF 1'850'000.- sur les travaux "Bassin non-nageurs", partie ludique (rivière avec courant)

b) Augmentation de CHF 800'000.- du cautionnement pour effectuer les travaux du bassin d'enseignement,

Soit au final, une réduction de CHF 1'050'000.- du cautionnement"

Cette réduction permet de freiner l'augmentation à venir des charges d'exploitation de la piscine, dont le déficit est porté par la Commune, et permet une économie de CHF 50'000.- par année pour les futurs budgets communaux, ce qui n'est pas négligeable au moment où toutes les économies possibles sont recherchées et où les projets sont nombreux et divers.

De plus, si vraiment il est constaté que la fréquentation de la piscine est en chute libre, il serait encore temps de proposer ces aménagements ou d'autres aménagements supplémentaires.

Je propose donc que les conclusions du préavis N° 19-2012 soient modifiées de la manière suivante:

Le Conseil communal de Renens (...)

AUTORISE la Municipalité à augmenter d'un montant de CHF 5'750'000.- le cautionnement solidaire de la Commune de Renens en garantie des emprunts contractés par la Société coopérative de la piscine de Renens, portant ainsi le cautionnement total pour la Société coopérative de la piscine de Renens à CHF 8'750'000.-

- **M. Daniel Rohrbach, PS**

Comme vous l'avez entendu, nous avons deux amendements qui s'opposent alors si je peux comprendre l'amendement de Mme Véronique Bovey-Diagne par contre je m'y oppose. A mon avis, notre piscine se doit d'être attractive. Si elle n'est pas attractive, les couvertures de déficit vont augmenter simplement par un manque de clientèle. Vous savez certainement que

les piscines de Bellerive et de Prilly sont en voie d'être rénovées; nos toboggans ne suffiront plus à attirer suffisamment de clients, à mes yeux en tout cas. C'est pour cela que je défends l'amendement N° 1 qui est la rénovation du bassin d'enseignement. Effectivement, nous allons augmenter un cautionnement de CHF 800'000.-, ce n'est pas le montant que nous sortons, ce sont CHF 800'000.- de cautionnement. Le coût annuel pour nous se monte à environ CHF 40'000.-, équivalant à 0,5/000 de notre budget annuel.

Merci Mesdames et Messieurs.

- **Mme Irène Frei-Premet, les Verts**

Je pense que Renens n'a pas de souci à se faire pour la compétitivité de sa piscine. De toute façon le nombre d'entrée dépend en général de la météo. Quand il pleut, qu'il y ait un tuyau en plus, un petit ruisseau à bulle ou autre, les gens ne viendront pas à la piscine. Du reste, je crois que l'on peut vérifier dans le nombre d'entrée; lorsqu'il y eu la canicule c'est là qu'il y avait le maximum de nombre d'entrée. Je crois que cela n'a pas tellement à voir avec plus d'aménagement.

- **M. Eugène Roscigno, PS**

Je vois que ce sont les membres de la Commission des finances qui se suivent à ce micro. En ce qui me concerne, je défends la position de la Commission qui a été décidée et soutiens notre Municipalité dans son choix. Parce qu'il est vrai que la proposition de MM. Vincent Keller et Daniel Rohrbach ce n'est "que" CHF 40'000.-; mais CHF 40'000.- par-ci, CHF 25'000.- par-là, nous arrivons vite à des montants où cela fait tout-à-coup 1 point d'impôt et actuellement nous avons des ressources limitées, notre Municipal ne fait que de nous le répéter, nous avons des séances où nous savons que bientôt le budget sera là et dégager une marge d'autofinancement va être très difficile ou elle sera très minime. Je crois qu'il faut que nous soyons raisonnables dans le choix de nos préavis. Je reviendrai tout-à-l'heure aussi au moment du préavis concernant le parc de Paudex également dans ce sens-là. Et une chose aussi qui est très importante, nous sommes là pour cautionner. Cela veut dire que ce n'est pas nous qui choisissons les travaux qui vont être fait et là je me retourne vers la Municipalité pour me le confirmer, ce n'est pas parce que nous accordons un montant plus important ou moins important que la Société coopérative va faire ou ne pas faire les travaux. Elle est libre de choisir avec l'enveloppe qui lui sera remise.

Je vous propose donc de suivre les conclusions de la Commission des Finances et d'accepter le préavis municipal tel que déposé.

- **Mme Irina Krier, Les Verts**

*Mesdames et Messieurs,
Chers collègues,*

En tant qu'habitante du quartier de la piscine et utilisatrice en été avec ma fille, je dois dire que je soutiens pleinement l'amendement de Mme Véronique Bovey-Diagne. J'estime, M. Eugène Roscigno a tout-à-fait souligné les problèmes financiers que posent ce genre de cautionnement, que ce n'est pas sur les rénovations, qui vont de toute façon coûter cher plus tard, qu'il faut faire ces économies mais bien sur des investissements luxueux dont on peut se passer. Et j'estime effectivement, comme l'a dit M. Eugène Roscigno, que ce n'est pas

forcément à nous de décider des travaux de la piscine. Si la Société coopérative de la piscine de Renens veut faire un investissement, qui somme toute est assez risqué, libre à elle de le faire mais ce n'est pas forcément à la Commune, sur des ressources limitées, de cautionner ce genre de dépense et c'est pour cela que je proposerai donc de soutenir la démarche de Mme Véronique Bovey-Diagne. Nous pouvons ainsi pérenniser la piscine en réalisant les investissements qui de toute façon vont être fait, comme le mentionne aussi l'amendement N° 1, mais en acceptant l'amendement de Mme Véronique Bovey-Diagne nous pouvons couper la poire en deux; nous pouvons éviter de prendre trop de risques et ainsi réaliser quelque chose qui aura un meilleur rapport qualité/prix en quelque sorte.

Je pense aussi que la piscine est tellement attractive les jours de beau temps qu'il serait difficile de mettre plus de monde qu'actuellement. Lorsque nous allons à la piscine les jours de canicule, les serviettes se touchent pratiquement les unes les autres et il est très difficile pour les enfants de jouer au ballon sans déranger quelqu'un. Donc je ne pense pas que cela soit un problème. Merci.

- **Mme Nicole Haas-Torriani, Fourmi rouge**

Bonsoir,

Personnellement je soutiendrai plutôt l'amendement N° 2 car j'estime que nous voulons toujours plus. Nous sommes dans une société où il faut ceci, il faut cela, en pensant que les autres communes ont une piscine plus attractive. Toutefois, nous pouvons aussi avoir des piscines qui correspondent aux familles, nous n'avons pas besoin d'avoir des vagues. Apprenons à nos enfants qu'il est possible de jouer dans l'eau sans avoir de bulles, sans avoir de jacuzzis, etc... Autrefois, nous jouions dans l'eau avec un ballon, actuellement nous ne pouvons même pas jouer avec un ballon dans la piscine de Renens. Je suis contre cette société Disneyland où il faut tout offrir. C'est mon point de vue, c'est idéologique mais c'est comme cela.

- **Mme Myriam Romano-Malagrifa, Conseillère municipale**

*Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,*

Pour répondre à toutes ces interventions et à toutes ces envies et d'augmenter et de diminuer, peut-être commencer par saluer le Président de la Société coopérative de la piscine, M. Michel Perreten et également M. Peter Eicher, chef d'exploitation de la piscine de Renens AquaSplash.

Comme nous avons pu le dire lors de la séance de Commission, cette piscine a vraiment besoin d'une rénovation importante. Il est vrai qu'elle mériterait d'être encore plus rénovée que ce que le préavis vous propose mais cela fait plus d'une année maintenant que la Société coopérative de la Piscine de Renens et le comité d'exploitation travaillent sur ce projet de rénovation et au vu des coûts globaux, le comité de la piscine a fait ses calculs au plus juste de manière à ne pas déborder en termes de coûts.

Lors des travaux en vue de la préparation de ce préavis, il y a eu une demande de la Municipalité qui était celle de pouvoir réduire les coûts d'exploitation. Pour ce faire, nous avons trois solutions: soit nous ne faisons pas les travaux, soit nous en faisons moins, soit nous augmentons les tarifs d'entrée. Pour augmenter les tarifs d'entrée, comme nous l'avons

expliqué à la Commission des Finances, il faut que nous ayons quelque chose de plus à proposer. Si nous faisons une simple rénovation, nous n'aurons pas de possibilité d'accueillir un nouveau public et ne pourrions augmenter les tarifs d'entrée. De ce fait, les coûts de fonctionnement de cette piscine, qui sont à la charge de la Commune, vont augmenter. Il faut que vous en soyez conscients.

La Municipalité, pour sa part, maintient sa position et vous invite à voter les conclusions du préavis tel que la Municipalité vous les propose puisque nous ne souhaitons pas augmenter encore plus les coûts d'exploitation mais par contre il faut que nous puissions laisser faire, à la Société coopérative de la piscine de Renens, les aménagements qu'elle souhaite et pour lesquels elle a toute compétence. Je vous remercie.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt la discussion et propose de passer au vote. Les explications suivantes sont données:

Selon le règlement du Conseil, nous allons voter sur les amendements séparément. Nous allons d'abord voter pour savoir si nous soutenons l'amendement N° 1; je demanderai qui est d'accord, qui s'oppose et qui s'abstient. Nous ferons la même chose en ce qui concerne l'amendement N° 2. Une fois seulement que ces deux amendements auront été acceptés par le Conseil communal nous les opposerons afin de savoir lequel des deux nous préférons.

- **M. Eugène Roscigno, PS**

Excusez-moi Mme la Présidente, la procédure veut que nous opposions les deux amendements l'un à l'autre et l'amendement gagnant est opposé au préavis municipal. Cela veut dire que nous devons d'abord voter l'un contre l'autre de façon à savoir lequel nous retenons et ensuite celui qui est retenu est contre le préavis municipal.

Mme la Présidente pensait qu'il fallait d'abord accepter les amendements, qu'ils ne pouvaient être opposés sans avoir été acceptés au préalable. Ceci est contesté par M. Eugène Roscigno qui réitère ses propos.

Mme la Présidente

Nous allons voter en opposant ces deux amendements, l'amendement N° 1 contre l'amendement N° 2 que je vais vous relire. Je vous rappelle que lorsque vous votez, selon l'art. 89 du règlement de notre Conseil, sur un amendement cela vous laisse l'entière liberté de voter par la suite sur le fond. Je vous rappelle que vous n'avez qu'une seule voix par personne.

Je vous redonne lecture des conclusions de l'amendement N° 1

Le Conseil communal de Renens (...)

AUTORISE la Municipalité à augmenter d'un montant de CHF 7'600'000.- le cautionnement solidaire de la Commune de Renens en garantie des emprunts contractés par la Société coopérative de la piscine de Renens, portant ainsi le cautionnement total pour la Société coopérative de la piscine de Renens à CHF 10'600'000.-.

Puis les conclusions de l'amendement N° 2

Le Conseil communal de Renens (...)

AUTORISE la Municipalité à augmenter d'un montant de CHF 5'750'000.- le cautionnement solidaire de la Commune de Renens en garantie des emprunts contractés par la Société coopérative de la piscine de Renens, portant ainsi le cautionnement total pour la Société coopérative de la piscine de Renens à CHF 8'750'000.-.

Mme la Présidente s'enquiert auprès de la Municipalité si celle-ci souhaite s'exprimer avant le vote. Ceci n'est pas le cas.

- **Mme Rosana Joliat, PLR**

Madame la Présidente,

Il me semble qu'il y a une petite erreur de procédure, nous devons voter les amendements et non les conclusions amendées. Les conclusions amendées le seront seulement si nous acceptons l'un des deux amendements. Nous devons uniquement voter sur l'amendement de MM. Vincent Keller et Daniel Rohrbach et sur l'amendement de Mme Véronique Bovey-Diagne; mais pas sur les conclusions. Vous avez lues les conclusions amendées.

Mme la Présidente

Excusez-moi, je voulais vous dire que c'était la façon dont les conclusions allaient être modifiées.

Mme Rosana Joliat, PLR

Mais nous ne pouvons pas, nous devons voter uniquement sur l'amendement. Je suis désolée mais je crois qu'il faut que nous soyons précis car si les deux amendements sont refusés, les conclusions seront les conclusions déposées par la Municipalité et non pas les conclusions amendées.

Mme la Présidente

J'ai voulu dire que l'amendement N° 1 modifie les conclusions du préavis comme suit.

Mme Rosana Joliat, PLR

Donc pour le bon fonctionnement du vote il faut voter sur l'amendement.

Mme la Présidente s'excuse pour cette erreur de procédure et procède au vote.

Les personnes votant pour l'amendement N° 1 sont priées de le faire par un levé de mains.

- Les scrutatrices comptent 14 voix

Les personnes votant pour l'amendement N° 2 sont priées de le faire par un levé de mains.

- Les scrutatrices sont dans l'impossibilité de compter les voix, les "levées de main" n'étant pas claires.

M. Stéphane Montabert, UDC, demande le vote nominal. Cette demande étant appuyée par cinq autres membres, le vote nominal à la priorité.

- **Mme Marianne Huguenin, Syndique**

Je vous propose une interruption de séance. D'une part, car entre la première procédure proposée par Mme Nicole Divorne qui avait un sens et l'avis contraire de M. Eugène Roscigno, il faut que les anciens présidents se mettent d'accord sur la procédure à suivre. Opposer ou faire voter chaque amendement l'un après l'autre? Il y a un flou qu'il nous faut clarifier !

D'autre part, nous, Municipalité, cela nous permettra de débattre également sur ce que nous ferons si un des amendements est accepté. Nous devons savoir avant le vote final si nous utiliserons une proposition de renvoi si un des amendements était accepté

Mme la Présidente suspend la séance.

A la reprise de la séance **Mme la Présidente** explique que la procédure suivante, qui annule et remplace les précédentes, sera suivie: *nous allons voter sur l'amendement N° 1 afin de savoir s'il sera accepté ou refusé puis nous voterons sur l'amendement N° 2 afin de savoir s'il sera accepté ou refusé. Dans le cas où ces deux amendements seraient acceptés, nous les opposerons. Celui qui sera accepté sera opposé un projet de la Municipalité.*

L'amendement N° 1 est refusé par 33 voix "non", 14 voix "oui" et 14 abstentions.

L'amendement N° 2 est accepté par 28 voix "oui", 25 voix "non" et 8 abstentions. Il sera opposé au préavis de la Municipalité.

Mme Nicole Haas-Torriani ainsi que M Jean-Pierre Leyvraz, Fourmi rouge ne sont pas d'accord avec cette procédure. Une longue discussion, impliquant plusieurs conseillers s'ensuit.

Mme la Présidente prend position et mentionne:

Soit nous acceptons les conclusions amendées, soit nous les refusons et à ce moment-là, nous acceptons les conclusions du préavis tel que proposées et par la suite cela ne nous empêchera pas de voter sur le fond, sur le préavis en lui-même.

Ce que je vais faire maintenant c'est que je vous faire voter. Celles et ceux qui soutiennent les conclusions amendées avec l'amendement N° 2, celles et ceux qui le refusent et celles et ceux qui s'abstiennent. Par la suite, si vous acceptez ces conclusions on ne va pas plus loin, par contre si elles sont refusées, nous voterons également sur les conclusions du préavis non amendés. Car, selon l'art. 89 de notre Règlement du Conseil, lorsque nous votons sur des amendements cela nous laisse toujours l'entière liberté de voter sur le fonds. Donc, nous allons passer au vote. Celles et ceux qui acceptent les conclusions...

- **M. Stéphane Montabert, UDC**

Madame la Présidente,

Loin de moi, très loin de moi l'idée de vouloir donner des leçons à qui que ce soit, mais ici nous avons eu deux amendements qui étaient contradictoires et nous avons tranché en en rejetant un et en acceptant l'autre. Ils n'ont pas eu à être opposés puisque de toute façon l'un

des deux a été rejeté. Nous devons donc voter sur le préavis avec ses conclusions amendées ou refuser l'ensemble, comme pour n'importe quel amendement, et la liberté de vote que vous invoquez existe dans la mesure où quelqu'un qui a voté pour ou contre l'amendement peut voter pour ou contre l'ensemble du préavis avec ses conclusions amendées. Il n'y a donc qu'un seul vote, lequel est sur le préavis avec les conclusions amendées.

- **Mme la Présidente**

Non, pour moi, il y a deux choses. Pour vous expliquer mon raisonnement, nous voulions voter sur un préavis, une conclusion originelle ou sur une conclusion amendée. Pour la conclusion amendée, nous avons deux versions. Nous avons décidé de voter sur l'une ou l'autre de ces versions, puis maintenant je vous propose de voter, d'accepter de dire que nous opposons ce que nous proposons maintenant au préavis de départ. Ensuite nous voterons sur le préavis tout court.

A nouveau cette proposition suscite des contestations dans les rangs des conseillers.

- **Mme Myriam Romano-Malagrifa, Conseillère municipale**

La Municipalité vous invite vraiment à voter les conclusions telles que présentées. Maintenant pour répondre à ce qui vient d'être dit, si vous votez les conclusions amendées, si les conclusions amendées sont acceptées, le préavis est accepté avec les conclusions amendées mais si les conclusions amendées sont refusées cela veut dire que vous refusez l'ensemble du préavis; que vous refusez le cautionnement. C'est donc vraiment important de pouvoir voter sur les conclusions non amendées et d'opposer les deux conclusions.

- **Mme Nicole Haas-Torriani, Fourmi rouge**

Je souhaiterais juste dire que l'argument qui a été dit, quand un amendement est accepté il doit être dans les conclusions du préavis. Oui, nous pouvons soutenir un amendement ou un autre, s'il a été refusé nous pouvons toujours à la fin voter quand même le préavis, non amendé. Mais s'il y a des amendements qui ont été refusés, alors toute personne peut voter un amendement quel qu'il soit. Si les amendements sont refusés, c'est évident que cela n'empêchent pas les conseillers communaux de soutenir le projet initial. Maintenant un amendement a été accepté et il est introduit dans les conclusions. Point final. On ne l'oppose pas, et comme dit à ce moment-là s'il est refusé et bien cela veut dire que vous devez revoir votre préavis.

Mme la Présidente n'est pas d'accord avec ce que vient de dire Mme Nicole Haas-Torriani.

- **Mme Marianne Huguenin, Syndique**

Madame la Présidente a raison, s'il le faut nous referons une interruption de séance. Vous avez écarté un amendement, en même temps, vous en avez choisi un autre, cet amendement doit maintenant être opposé aux conclusions de la Municipalité.

Des voix s'élèvent de la salle.

Vous n'avez pas choisi, entre les conclusions de la Municipalité et les conclusions amendées. Vous devez choisir.

A nouveau des voix s'élèvent contre ce qui vient d'être dit.

- **M. Eugène Roscigno, PS**

Madame la Présidente,

Je souhaiterais que nous votions sur la motion d'ordre suivante afin de stopper la discussion. Ou nous soutenons la proposition de Mme la Présidente ou nous soutenons la proposition de Mme Nicole Haas Torriani.

De ce fait, Mme la Présidente soumet au vote les deux façons de voter.

Nous voterons en premier lieu sur la façon dont je vous ai proposé de faire préalablement, c'est-à-dire d'opposer l'amendement N° 2 aux conclusions de la Municipalité puis de voter le préavis en lui-même amendé ou non. Ensuite nous voterons sur la proposition de Mme Nicole Haas-Torriani.

A 45 voix contre 15 et 3 abstentions, la procédure qui sera suivie est celle proposée par Mme la Présidente.

Mme la Présidente fait voter l'amendement N° 2 opposé aux conclusions de la Municipalité.

L'amendement est accepté par 33 voix "oui", 23 voix "non" et une abstention.

Le vote nominal est demandé par M. Eugène Roscigno. Appuyée par 6 conseillers, la demande du vote nominal à la priorité.

Mme la secrétaire appelle nominativement tous les conseillers afin d'entendre leur vote.

L'amendement N° 2 est accepté par 36 voix "oui", 23 voix "non" et 2 abstentions (voir Annexe N°1).

Mme la Présidente prie M. Roland Divorne de procéder à la lecture des conclusions amendées.

- **Mme Marianne Huguenin, Syndique**

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Après conciliabule de la Municipalité et le comité de la Piscine, au vu aussi de la procédure compliquée, nous vous demandons le renvoi à la prochaine séance du Conseil communal. Le vote sera clair; si vous persistez dans votre vote vous persisterez dans votre vote. Mais nous demandons le renvoi au mois suivant, afin que nous puissions d'une part revoir tranquillement ensemble la procédure et les enjeux, et discuter de cette situation avec le Comité de la piscine. Nous aurions pu le faire avant dans la soirée, vu la procédure qui s'enlisait. Nous ne l'avons pas fait car il nous semblait que le Comité de la piscine était tenu

par des délais très serrés pour des appels d'offre. Ceci n'étant pas le cas, nous souhaiterions clarifier la position avec eux. Nous reviendrons, vous revoterez en toute connaissance de cause, c'est vous qui aurez la décision finale. Quel que soit les arguments, vous voterez en votre âme et conscience. ,

Nous avons parfaitement entendu le vote de ce soir, nous vous demandons simplement le renvoi et ce selon l'art. 84 du Règlement du Conseil "Après discussion sur le fond, si la Municipalité ou le cinquième des membres présents demande que la votation n'intervienne pas séance tenante, cette proposition est adoptée de plein droit. ...". Vu la longueur de la procédure nous vous demandons de le faire.

- **M. Roland Divorne, Président de la COFIN**

Je remercie Mme la Syndique et je remercie le Conseil communal pour son soutien massif au développement de notre piscine de Renens. Merci

Mme la Présidente remercie M. Roland Divorne ainsi que les membres de la Commission des finances de leur travail.

16 Rapport du Préavis N° 20-2012 – Aménagement d'une nouvelle direction primaire au Collège de Verdeaux et agrandissement de la salle des maîtres

Mme la Présidente prie Mme Irina Krier, Présidente de la Commission, de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

Mme Irina Krier, Présidente de la Commission, donne lecture de son rapport

La Commission s'est réunie le 25 juin 2012 à 19h00 à la salle des maîtres du Collège de Verdeaux. Étaient présents Mme Nicole Divorne, Mme Betty Forestier, Mme Rosana Joliat, M. Ali Kilinc, M. Christophe Kocher, Mme Sandra Martins, Mme Gerarda Romano-Giorno et Mme Irina Krier, présidente-rapporteuse, ainsi que Mme Myriam Romano, municipale en charge de la culture, de la jeunesse et du sport, M. Jean-Marc Dupuis, municipal en charge des bâtiments et de l'environnement, M. Lombardet, chef de service bâtiments-domaines, M. Bourgeois, chef de projet bâtiments, et M. Deriaz, directeur des écoles.

Introduction

Il s'agit pour la Commune d'une mauvaise nouvelle financière, mais d'une bonne nouvelle politique. Depuis qu'HarmoS a été voté, les classes de 5ème et 6ème doivent rejoindre le primaire, en tant que cycle de transition. De plus, Renens accueille de plus en plus d'habitants. Ces deux faits ont pour conséquence que de 1360 élèves en primaire et 1020-1030 au secondaire, il y aura 400 élèves en plus en primaire. Ceci reviendrait à avoir un établissement primaire devant gérer 1800 élèves environ, ce qui serait ingérable. La limite idéale serait à 1000 élèves. Ajoutant à cela le départ en retraite des deux directeurs, il est nécessaire d'agir rapidement pour intégrer un nouveau directeur.

Création d'une nouvelle direction

Le canton de Vaud et la commune de Renens ont donc annoncé la création d'un nouvel établissement primaire, et un nouveau directeur sera engagé en janvier 2013 pour la rentrée 2013. Le nouveau découpage sera réalisé avec une répartition Est-Ouest en suivant les

quartiers afin de permettre une mixité sociale au sein de l'établissement. Ce projet ne concerne qu'un établissement administratif et ne renouvelle que la subdivision des responsabilités, les bâtiments physiques ne sont pas touchés à part pour les réaménagements dont il est question dans ce préavis.

Certains enseignants vont quitter l'établissement secondaire pour le primaire, ce qui nécessite un travail des ressources humaines. En collaboration, 3 doyens ont reçu des périodes de décanat pour travailler sur le pilotage du projet. Il s'agit donc d'aménager un lieu de travail pour ces personnes. La nouvelle direction sera à Verdeaux, mais la direction primaire actuelle restera au 24 janvier, l'établissement secondaire au Léman. Au nouveau collège du Censuy il y aura des classes de l'école enfantine jusqu'à la 6^{ème} année.

Un conseiller demande pourquoi la direction ne serait pas au Censuy.

Au moment du concours pour le collège, ce projet n'avait pas été prévu, et de plus la construction sera livrée en 2015, ce qui est trop tard. De plus, la nouvelle séparation a l'avantage de ne pas diviser par classes sociales. Finalement, il y aura une nouvelle construction scolaire à Malley, et à terme il faudra peut-être changer, et centraliser par rapport à Malley-Longemalle. Il est donc préférable de faire la direction à Verdeaux.

Un conseiller demande des précisions concernant la remarque sur les classes sociales.

Il s'agit d'éviter de subdiviser les responsabilités entre les directions sur un axe Nord-Sud, ce qui aurait pour conséquence de concentrer des zones avec plus de difficultés sur une seule direction. Il est préférable d'avoir de la mixité. La discussion s'engage sur la stigmatisation de certaines zones, mais selon M. Deriaz il est manifeste que les problèmes sont différents, les résultats scolaires sont clairement différents, et il note que son prédécesseur M. Tauxe pensait déjà qu'il fallait mélanger les élèves présentant plus ou moins de difficultés.

Un conseiller s'interroge sur la division Nord-Sud et demande si les élèves devront traverser la Ville.

Non, il ne s'agit que des zones dont les différentes directions auront la charge. Une direction aura la charge des bâtiments à l'Est et l'autre des bâtiments à l'Ouest, ce qui ne change rien pour les élèves. Chaque bâtiment scolaire garde sa zone de recrutement mais les responsabilités administratives changent.

Un conseiller s'interroge sur les 20 classes supplémentaires qui doivent s'ajouter.

Les classes sont physiquement déjà là, il s'agit de gestion administrative. Les élèves sont juste répartis différemment. On remarque que c'est difficile à comprendre. De plus, les changements ne seront pas faits en une seule fois, il y aura aussi le Censuy qui va être construit. Mais HarmoS modifiera la répartition, puisque les 5^{èmes} et 6^{ème} actuelles passent du secondaire au primaire. De ce fait, la planification actuelle devient caduque et elle sera révisée dès septembre 2012, basée sur les changements urbains, pour définir ensuite le planning de la construction scolaire.

Présentation du Projet de la salle des maîtres

Le service des bâtiments-domaines présente le projet concret. La direction des établissements secondaires a mis à disposition 3 surfaces de 50m² au rez de chaussée utilisées actuellement par l'appui scolaire car elles n'ont pas les dimensions réglementaires. Au rez seront disposés la nouvelle direction primaire, la réception, 3 bureaux de secrétaires, 3 bureaux de doyens. Les travaux vont se concentrer sur le côté pratique de l'accès, pour autant qu'une signalétique

adaptée soit créée. La salle des maîtres du premier étage sera agrandie en utilisant l'espace des anciens bureaux des doyens pour passer de 70m² à 95m². Pour ce faire, des cloisons seront abattues. Il pourrait y avoir des problèmes avec les murs porteurs parce que les plans ont été perdus pour ce bâtiment.

A ce moment, les commissaires sont référés aux plans pour une description et procèdent à une visite des lieux au rez de chaussée.

Les coûts sont exposés dans le préavis et on passe à une discussion plus détaillée.

Un conseiller demande quels sont les divers de CHF 25'000.-.

Il s'agit de fonds pour le cas où il faudrait rajouter des supports si un des murs est porteur. Par contre il y a aussi des honoraires d'ingénieurs qui ont été estimés largement et ne vont probablement pas atteindre le plafond.

Un conseiller demande pourquoi le nettoyage a été budgété à CHF 0.-.

Il sera effectué par le personnel communal de conciergerie. Donc les salaires du personnel sont dans le budget de fonctionnement de la commune et le salaire a déjà été affecté à un autre budget.

L'objectif est de terminer les travaux des bureaux au premier janvier, la salle des maîtres l'été prochain. Les travaux commenceront pendant les vacances d'octobre.

Les montants au plan d'investissement pour Verdeaux ne sont pas liés à ça, mais à l'entretien et la rénovation de l'enveloppe et des éléments en béton qui sont en mauvais état. Les normes à l'époque de la construction étaient moins strictes et le béton de recouvrement éclate sous l'effet de la pollution et des éléments. La toiture et la ferblanterie d'origine arrivent aussi à la fin de leur durée de vie, ainsi que le chauffage et l'isolation, etc.

Discussion

La discussion porte d'abord sur les confusions entre séparation administrative et physique, et le fait que la séparation Nord-Sud des responsabilités administratives n'a pas d'impact sur les déplacements des élèves. Il y a une confusion entre établissement (administratif) et bâtiment (physique).

Un conseiller apprécie que l'économat soit accessible de plain-pied et que le directeur soit physiquement dans un établissement. Un autre conseiller apprécie qu'avec cette disposition de l'accueil au rez de chaussée les parents ne doivent pas se déplacer dans l'école.

On souligne qu'il faut être vigilant aux changements à l'avenir, quand Malley sera construit. Est-ce qu'ils vont déplacer une direction ? Est-ce que la zone de recrutement va se déplacer à l'est ? Malley contient un grand bassin de population qui nécessitera peut-être plus de bâtiments. Et après l'entrée en vigueur de la LEO, des classes pourraient être dédoublées, et les dotations horaires ne sont pas encore connues. Il y aura des conséquences sur la planification. Il est difficile de planifier le nombre d'enfants par établissement. Il existe donc des incertitudes sur l'avenir de la planification scolaire de la Commune.

La Commission accepte à l'unanimité les conclusions du préavis.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur ce préavis.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente clôt la discussion et prie Mme Irina Krier de procéder à la lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 20-2012 de la Municipalité du 11 juin 2012,

Ouï le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

AUTORISE la Municipalité à entreprendre les travaux nécessaires à l'aménagement d'une nouvelle direction primaire au Collège de Verdeaux et à l'agrandissement de la salle des maîtres.

ALLOUE à la Municipalité le financement nécessaire à ces travaux pour un montant de CHF 263'000.- TTC.

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elles figureront dans les comptes d'investissements du patrimoine administratif.

D'une part, pour le montant de CHF 217'000.- TTC, sous le compte N° 3500.5030.210 "Verdeaux - Aménagement nouvelle direction primaire".

D'autre part, pour le montant de CHF 46'000.- TTC, sous le compte N° 3500.5060.306 "Verdeaux - Aménagement nouvelle direction primaire - Mobilier".

Cette dépense sera amortie en 30 ans (bâtiment) et en 10 ans (mobilier), selon l'article 17b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour au 1^{er} juillet 2006) sur la comptabilité des communes.

C'est à l'unanimité que les conclusions de ce préavis sont acceptées.

Mme la Présidente remercie Mme Irina Krier ainsi que les membres de la Commission pour leur travail.

17 Rapport du Préavis N° 21-2012 – Réaménagement du Parc des Paudex

Mme la Présidente prie Mme Rosana Joliat de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture du rapport.

Mme Rosana Joliat, rapporteure de la Commission, donne lecture du rapport

La Commission s'est réunie le mardi 26 juin 2012 au CTC. Elle était composée des conseillères et conseillers suivants : Danielle Ayer, Elodie Golaz-Grilli, Nicole Haas Torriani, Ricardo

Gaspar, Raymond Gauthier, Christophe Kocher, Antoine Steiner et Pascal Golay, président rapporteur.

La Municipalité était représentée par M. Jean-Marc Dupuis, Municipal Bâtiments et Environnement ainsi que M. Alain Peneveyre, chef de service environnement et maintenance.

Le parc des Paudex a été créé en 1975 sans que des modifications importantes y soient apportées. Il en ressort que le matériel est aujourd'hui vétuste, certains jeux ont dû être démontés parce qu'ils ne répondaient plus aux normes de sécurité.

En novembre 2011, une pétition des habitants du quartier demandait la rénovation de ce parc.

En collaboration avec les habitants du quartier, le service Environnement-Maintenance propose aujourd'hui une rénovation de la place dont les caractéristiques sont les suivantes :

- *Cinq catégories d'équipements liées aux catégories d'âges.*
- *Des jeux d'équilibres, de découvertes et d'aventures entièrement en bois (Accacias).*
- *Réfection du toboggan existant*
- *Mini terrain de football en gravillon stabilisé clôturé*
- *Une place de rencontre avec pergola.*
- *Deux fontaines à boire*
- *Des WC publiques gratuit (identiques à ceux de la place du Marché).*

La végétation sera renouvelée d'environ 40 %, mais les surfaces ombragées tout comme la vue actuelle seront conservées. Un verger citadin sera également créé du côté de Bellevue.

Les cheminements seront refaits afin d'éviter l'érosion rapide des chemins actuels en gravillon. L'éclairage ainsi que le mobilier urbain sera également revu, intégrant entre autres bancs et poubelles de tri.

L'étang devra être vidé et son étanchéité refaite. Son pourtour sera revu afin d'être plus agréable aux promeneurs. Tout le travail lié à l'étang sera fait en interne.

Questions de la Commission :

Le nouvel éclairage ne sera-t-il pas trop fort ?

- *Non, il sera dirigé exclusivement vers le bas afin d'éviter la pollution lumineuse.*

Est-il prévu un bassin de rétention pour le nouvel étang ?

- *Non, ce n'est pas nécessaire.*

Les jeux sont-ils assez solides ?

- *Oui, ils sont prévus pour une durée de vie d'au moins 30 ans.*

Vœu de la Commission :

La Commission demande que la Municipalité fasse le nécessaire afin de prévoir une possibilité de sponsoring des jeux et des places (par exemple les arbres du verger urbain) par les propriétaires et les entreprises environnantes.

Cet aspect de sponsoring devrait être appliqué à toute rénovation de parc public.

Le vœu est accepté à l'unanimité de la Commission.

La Commission accepte à l'unanimité les conclusions de ce préavis.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur ce préavis.

- **Mme Nicole Haas-Torriani, Fourmi rouge**

Par rapport au vœu, je suis d'accord, toutefois on m'a fait remarquer que le terme "sponsoring" n'était peut-être pas le bon terme car nous ne voulons pas de la publicité, il faudrait modifier le terme en "dons". Nous ne voulons pas avoir un nom d'entreprise affiché dans les parcs publics sous prétexte qu'un arbre a été offert.

- **Mme Rosana Joliat, rapporteur de la Commission**

Je ne me permettrai pas de changer le rapport puisque je n'en suis pas son auteur.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt la discussion et prie de Mme Rosana Joliat de procéder à la lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 21-2012 de la Municipalité du 11 juin 2012,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

AUTORISE la Municipalité à entreprendre les travaux de réaménagement du parc des Paudex.

ALLOUE à la Municipalité un crédit cadre de CHF 650'000.- TTC pour financer ces travaux.

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elle figurera dans le compte d'investissements du patrimoine administratif, sous le compte N° 3620.5060.323 - Réaménagement du parc des Paudex.

Cette dépense sera amortie en 10 ans, selon l'art. 17 b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour : 1^{er} juillet 2006) sur la comptabilité des communes.

C'est à une très large majorité que les conclusions de ce préavis sont acceptées.

Mme la Présidente remercie Mme Rosana Joliat ainsi que le Président et les membres de la Commission pour leur travail.

18 Rapport du Préavis N° 22-2012 – Réponse au postulat de Mme la Conseillère communale Line Rouyet intitulé "Journée participative pour les jeunes de Renens"

Mme la Présidente prie Mme Patricia Zurcher, Présidente de la Commission, de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport

Mme Patricia Zurcher, Présidente de la Commission, donne lecture de son rapport.

La Commission s'est réunie le 9 juillet 2012 à la salle de conférence du Service Culture-Jeunesse-Sport. Elle était composée des conseillères et conseillers suivants : Line Rouyet, Alberto Mocchi, Nicole Haas-Torriani (en remplacement de Silvio Torriani), Ellen-Mary Dreier, Elodie Joliač et Patricia Zurcher Maquignaz, présidente-rapporteuse. M. João-Batista Domingos était absent et M. Frédéric George excusé.

La Municipalité était représentée par Mme Myriam Romano-Malagrifa, Municipale Culture-Jeunesse-Sport, et le service par M. Nicolas Pérélyguine, délégué-jeunesse.

Suite à la présentation de la Municipalité et aux questions posées par la Commission, il ressort que la Municipalité propose déjà un certain nombre d'actions pour sensibiliser les jeunes aux thématiques de la citoyenneté et du vivre ensemble.

Mme la Municipale annonce toutefois qu'au-delà de ces actions fort appréciées des jeunes que sont "Donne ton avis sur ton quartier", les "dîners quizz" et les "semaines de la citoyenneté", la Municipalité compte reprendre sa réflexion sur la création d'un Conseil des jeunes régional par le biais du Groupe Coordination Jeunesse de l'Ouest lausannois, et proposer la mise sur pied d'un Conseil des enfants au niveau communal. M. Pérélyguine précise à ce propos que cela fait trois ans que divers quartiers de Renens collaborent avec le service et que l'on n'en est actuellement qu'au stade de la sensibilisation, et pas encore à celui de l'élaboration d'un Conseil des enfants (cf. Quartiers de l'amitié). Il insiste cependant sur le fait que les enfants se montrent intéressés à cette idée.

Mme la Municipale souligne également qu'il serait tout à fait imaginable, et même souhaitable, que des conseillers municipaux et/ou communaux se mettent à la disposition des enseignants intéressés comme personnes ressource, et qu'ils soient prêts dès lors à rencontrer les élèves pour leur expliquer le fonctionnement politique de leur Ville.

Aux diverses questions des conseillers présents concernant la manière dont la citoyenneté est enseignée à l'école, Mme la Municipale répond en rappelant que la Municipalité n'a pas le pouvoir d'influencer les programmes scolaires, puisque ceux-ci sont du ressort du Canton.

Plusieurs conseillers émettent aussi des doutes sur les modes de communication utilisés par la Ville pour toucher les jeunes et se demandent si l'école ne demeure pas le meilleur endroit pour s'adresser au plus grand nombre possible d'entre eux. Les réponses de Mme Romano-Malagrifa et de M. Pérélyguine montrent toutefois que la Ville de Renens recourt à des moyens de communication et à des cadres très variés permettant de toucher de nombreux groupes d'enfants et de jeunes : facebook, flyers, APEMS, CRA, "quartiers de l'amitié", travailleur social de proximité et colonies de vacances. La Municipalité collabore par ailleurs

avec les deux établissements scolaires de Renens et la communication à ce niveau ne semble pas poser problème.

À la remarque de Mme Line Rouyet, relevant que le fait que des conseillers se mettent à disposition des enseignants serait certes une bonne chose, mais que l'on pourrait aller plus loin encore dans cette voie en organisant une fois par année une journée d'actions dans ce domaine, Mme Romano-Malagrifa répond qu'au sein des établissements scolaires, certains enseignants sont très sensibles à cette thématique et font déjà beaucoup de choses avec leurs classes, et que le fait de réunir toutes les classes de Renens pour une journée d'information s'est révélé, par le passé, assez peu fructueux. Le fait de passer par d'autres canaux d'information paraît, expérience faite, plus efficace.

Enfin, Mme la Municipale attire l'attention des conseillers sur le fait que dès la rentrée 2013, une fois le nouveau Plan d'Etude Romand (PER) et HarmoS mis en place, des propositions de collaboration plus concrètes pourront être adressées aux établissements scolaires, puisque le PER va dans le sens d'un tel développement. Par ailleurs, elle informe les conseillers que les établissements scolaires de Renens ont d'ores et déjà manifesté un grand intérêt pour des projets plus concrets et que le moment semble donc bien choisi pour agir à ce niveau-là.

*Au final, les membres de la Commission encouragent la Municipalité à poursuivre tous les efforts qu'elle fait déjà dans ce domaine, tout en émettant le **Vœu 1** suivant :*

Vœu 1 : *la Commission souhaite qu'à partir de la rentrée scolaire 2013, la Municipalité se montre plus proactive vis-à-vis des établissements scolaires de Renens et leur adresse des propositions concrètes d'activités ou d'événements portant sur des questions de citoyenneté.*

Avis de la Commission

A l'unanimité, la Commission accepte les conclusions du préavis et appelle le Conseil communal à adopter le préavis de la Municipalité. Elle souhaite que le vœu ci-dessus soit pris en compte et que le Conseil communal continue à être informé de l'évolution de ce dossier.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur ce préavis.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente clôt la discussion et prie Mme Patricia Zurcher de procéder à la lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 22-2012 de la Municipalité du 11 juin 2012,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de Mme la Conseillère communale Line Rouyet, intitulé "Journée participative pour les jeunes de Renens".

C'est à l'unanimité moins une abstention que les conclusions de ce préavis sont acceptées.

Mme la Présidente remercie Mme Patricia Zurcher ainsi que les membres de la Commission pour leur travail.

19 Préavis N° 23-2012 – Mise en place d'un deuxième centre de calcul informatique et remplacement du système de sauvegarde des données

Mme la Présidente ouvre la discussion sur le dépôt de ce préavis.

La discussion n'étant pas demandée, Mme la Présidente clôt la discussion et informe que le préavis N° 23-2012 sera présidé pour le parti Fourmi rouge. Les 8 commissaires désignés sont les suivants:

Fourmi rouge: M. Vincent Keller, Président
M. Didier Divorne

PLR: M. Pascal Golay
M. Vito Vita

Parti socialiste: M. Gian-Luca Ferrini
M. Christophe Hinvi

Les Verts: Mme Myriam Coleman

UDC: M. Jérôme Tendon

20 Préavis N° 24-2012 – Arrêté d'imposition pour l'année 2013

Mme la Présidente ouvre la discussion sur le dépôt de ce préavis.

La discussion n'étant pas demandée, Mme la Présidente clôt la discussion et informe que le préavis N° 24-2012 sera traité par la Commission des finances et ce conformément à l'art. 43, chiffre 1, lettre d de notre Règlement du Conseil.

21 Préavis N° 25-2012 – Arrière caution de CHF 200'000.- en faveur du Canton – Dossier des IRL

Mme la Présidente ouvre la discussion sur le dépôt de ce préavis.

- **M. Roland Divorne, Président de la COFIN**

Madame la Présidente,

La Commission des finances se propose de traiter ce préavis en date du 24 septembre 2012 si le Conseil l'accepte.

Mme la Présidente ouvre la discussion quant à la proposition de la Commission des finances.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente soumet au vote ladite proposition.

C'est à l'unanimité moins une abstention que le Conseil communal accepte que le préavis N° 25-2012 soit traité par la Commission des finances.

22 Préavis N° 26-2012 – Cautionnement communal en faveur de la Société coopérative Logacop (PQ34 La Croisée) – Subventionnement communal de 48 logements (aide à la pierre) – Location de l'école – Achat de parts sociales de la Société coopérative Logacop

Mme la Présidente ouvre la discussion sur le dépôt de ce préavis.

La discussion n'étant pas demandée, Mme la Présidente clôt la discussion et informe que le préavis N° 26-2012 sera présidé pour le parti socialiste. Les 8 commissaires désignés sont les suivants:

Parti socialiste: Mme Line Rouyet, Présidente
Mme Brigitte Rohr

Fourmi rouge: Mme Danielle Ayer
M. Roberto Arnedo

PLR: Mme Dominique Perret
M. Jean-Daniel Roulier

Les Verts: Mme Véronique Bovey-Diagne

UDC: M. Gérard Duperrex

23 Motions, postulats, interpellations

Mme la Présidente communique que M. Michele Scala l'a informée qu'il retirait son interpellation.

- **Mme Irina Krier, Les Verts**
Dépôt de motion: Pour un "axe fort" de transports publics au Sud des voies CFF

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs, Chers collègues,

Je vous parle à la place de M. Raymond Gauthier qui ne pouvait malheureusement être là ce soir.

La Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire vous annonce le dépôt d'une motion sur le thème de la mise en place d'un axe fort de transports publics au sud de Renens.

La Commune a fait et fait encore actuellement de gros efforts d'amélioration concernant l'offre en transports publics au Nord et au Centre de Renens: ligne 18 directe vers le Centre de Lausanne sur l'avenue de Florissant, la rénovation de la gare CFF, le tramway T1 sur la rue de Lausanne, bus à haut niveau de service T2 sur la rue de Cossonay.

Les quartiers au sud des voies CFF, quant à eux, sont reliés à Lausanne par deux lignes de bus, les lignes 32 & 33, certes récemment améliorées, mais qui impliquent encore des transbordements complexes (à Galicien ou à Malley) et des temps de parcours importants (comparé à 13mn avec le 7 pour aller de Renens-Village à Lausanne Bel-Air, c'est 20mn en moyenne avec les 32-33 et le métro M1 pour aller de Renens-Piscine à Lausanne-Flon).

Nous souhaitons participer à la mise en place d'une dynamique forte permettant à la Commune, Municipalité et Conseil communal, pour avancer de concert, afin de pouvoir amener à un meilleur développement des transports publics au Sud des voies.

Il s'agit d'un quartier relativement mal desservi et appelé à un développement important dans le futur (nouveaux logements, nouveaux emplois, nouvelles écoles).

Il faut éviter, comme c'est trop souvent le cas, de proposer trop peu et trop tard.

Il faut également éviter de vouloir réinventer la roue; il ne s'agit pas de tout bousculer ni de mettre en place un nouveau M3.

Il s'agit de faire évoluer positivement l'offre existante, à moyen et à long terme, dans un souci d'économie de moyens, comme Renens sait souvent très bien le faire.

L'entier du texte de la motion sera développé lors du prochain Conseil.

Nous nous réjouissons de la discussion qu'il ne manquera pas de susciter.

- **M. Alberto Mocchi, Les Verts**

Dépôt de postulat: Pour des potagers urbains dans les quartiers de Renens

Mesdames et Messieurs,

Chers collègues,

Tout est dit ou presque dans le titre du postulat. C'est donc un postulat qui vise à demander à la Municipalité d'étudier l'implantation et le développement de potagers urbains dans les quartiers de Renens. Au vu de l'heure tardive et, je suis sûr à votre grand regret, je vais quand même attendre la prochaine fois pour vous en parler plus en détail.

- **Mme Dominique Perret, PLR**

Interpellation relative à la gestion des conteneurs de la rue de la Mèbre et de leur usage au quotidien!

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal, chères et chers collègues,

Je prends la parole au nom des habitants de la rue de la Mèbre et de loyaux commerçants de cette même rue, pour vous faire part de leur mécontentement et de leur "ras le bol" au sujet du « chenit » pour ne pas dire plus, qui traîne dans la rue.

L'installation de conteneurs de style « molok » devait permettre l'assainissement de la rue de la Mèbre, ceci pour autant que, habitants et commerçants « jouent le jeu ». Or, force est de constater qu'il n'en est rien. En effet, pendant les fortes chaleurs les fenêtres des

appartements devaient rester fermées la journée à cause des odeurs nauséabondes - restes de cuisine en décomposition, d'huile rance, etc. - et de même la nuit pour ne pas être réveillés par les verres vides jetés dans les conteneurs avant le lever du soleil.

J'aimerais poser les questions suivantes à la Municipalité :

- Trouvez-vous normal que quatre restaurateurs turcs déposent tous leurs détritiques dans les conteneurs enterrés avec pour résultat que le lendemain déjà, si ce n'est le soir même du ramassage, les conteneurs sont pleins, donc jusqu'au prochain ramassage, des dizaines de sacs nauséabonds sont posés à proximité. Ont-ils une autorisation de la Commune ?*
- Sont-ils exempts de tri ?*
- Ces restaurateurs sont-ils assujettis à d'autres règles que le simple habitant, au vu de la quantité de graisses et d'huiles qui doivent normalement être séparées et conditionnées spécialement pour le ramassage et que paient-ils pour ce ramassage ?*

Il paraîtrait même que dans quelques temps nous aurons la chance d'avoir 6 échoppes dans la même rue de la Mèbre, et ce sur une distance de 150 mètres environ.

Je ne vous en dirai pas plus sur ce sujet nauséabond. Les personnes concernées savent de quoi je parle.

Un comité des locataires et commerçants a été créé et un courrier sera adressé à la Municipalité sur le sujet ainsi que sur nombre d'autres problèmes rencontrés dans le quartier dit "d'Istanbul".

Je vous remercie de votre attention.

Réponse de M. Jean-Marc Dupuis, conseiller municipal

Nous ne nous prononcerons pas sur les jugements de valeur. En ce qui concerne les containers enterrés, ceux-ci sont effectivement mis à la disposition des habitants. La problématique de ces commerces est bien connue, nous nous en occupons. Vous avez probablement remarqué que nous avons monté un stand permanent d'information avec le recycleur, nous allons mettre une déchèterie mobile.

Effectivement, vous avez raison, nous avons des soucis avec ces commerces, nous sommes allés les trouver, nous allons continuer à les rencontrer, il est clair que des bidons de 10 litres d'huile n'ont pas leur place là-bas, le service Environnement-Maintenance passe trois fois par semaine pour enlever ce qu'il y a et je vous confirme que ces gens ne sont pas du tout exemptés de tri. La problématique du quartier est connue, maintenant les moyens que nous avons sont ce qu'ils sont avec le règlement sur les déchets.

Je ne peux pas vous dire grand-chose de plus, nous sommes au courant, j'ai également reçu des photos, c'est pour cela que nous avons déjà agi. Dans un premier temps, nous préférons le dialogue, mais effectivement ils n'ont aucune autorisation "de polluer", ils n'en auront jamais. Sachez que les entreprises doivent normalement prendre des contrats avec l'entreprise Veolia directement, ce n'est pas le cas pour eux mais nous suivons l'affaire. J'espère que ma réponse vous convient.

Dans le cas contraire nous pourrions vous faire une réponse par écrit.

La réponse convient à Mme Dominique Perret

24 Questions, propositions individuelles et divers.

- **Mme Betty Forestier, PLR**
Relative à la "maison de secours" sise à la Rue de Saugiaz

A la Rue de Saugiaz N° 8, il y a une « maison de secours », propriété de la Commune.

Mes questions sont les suivantes:

- *Qui y a « droit » et qui y place des gens dans cette maison?*
- *La Commune encaisse-t-elle un loyer ?*
- *Si ces gens sont dans le besoin, comment peuvent-ils avoir une très grande piscine et un pavillon d'été ? Je pensais qu'une maison de secours était utilisée comme solution de dépannage mais pas pour du long terme.*
- *Combien de temps dure ce secours?*
- *Depuis combien de temps les locataires actuels vivent-ils dans cette maison?*
- *Qui paie l'eau, l'électricité et les produits d'entretien de cette grande piscine ?*
- *Lorsque la piscine est vidée, où va l'eau vu qu'elle contient des produits ?*
- *Qui paiera la remise en état du jardin, une fois la piscine enlevée ?*

Je ne trouve absolument pas normal que la société paie pour ces gens.

Réponse de M. Jean-Marc Dupuis, Conseiller municipal

Nous ferons une réponse à 4 mains puisque cela concerne également mon collègue, M. Jean-Pierre Rouyet, par rapport à l'Office du logement et toute la problématique des logements de secours.

Concernant le loyer, oui, les locataires payent un loyer, il y a deux appartement de 4 pièces, le loyer se monte à CHF 980.-, charges comprises.

Concernant la piscine, il est vrai que le service Bâtiment-Domaine est intervenu parce qu'une piscine nécessite une autorisation, celle que vous mentionnez a été posée sans autorisation; de plus nous avons appris que des produits "toxiques" auraient été mis dedans. Le locataire a été notifié qu'il devait se mettre aux normes et qu'afin d'éviter une pollution, nous lui viderions sa piscine. Dans un courrier adressé au locataire, la Commune a notifié qu'elle facturerait l'eau utilisée pour la piscine.

Quant à l'électricité, je ne peux vous répondre car il y a trois compteurs: le compteur de la Commune, qui est le compteur commun pour les deux appartements ainsi qu'un compteur par appartement. Nous ne savons pas s'il a branché la prise chez lui ou dans les locaux communs à la charge de la Commune.

Réponse de M. Jean-Pierre Rouyet, Conseiller municipal

Le logement a été attribué à ce locataire en 2006 sur la base d'un suivi par le CSR; le locataire était en attente d'une décision AI. En 2010 il était encore en attente d'une décision AI, pour dire que cela n'a pas été très vite, et le logement de secours lui a été reconfirmé. Nous avons maintenant appris que depuis l'été le locataire n'est plus suivi par le CSR étant passé à l'assurance-invalidité.

Ceci dit, nous avons été assez choqués par la découverte de cette piscine dans le jardin. Nous avons convoqué le locataire pour lui faire part de notre étonnement et lui avons expliqué

notre façon de penser et nous allons aussi le remettre à l'ordre par rapport à ces agissements.

La parole n'étant plus demandée, **Mme la Présidente** clôt la séance

J'aimerais vous remercier pour votre patiente.

*Avant de lever cette première séance 2012 – 2013, je me permets de vous rappeler que notre prochaine séance qui aura lieu le **11 octobre 2012** sera une séance double, puisque nous aurons une première séance dès 19h00 avec une présentation sur les projets liés à la gare de Renens. Merci de bien vouloir le noter directement dans vos agendas !*

Je déclare cette séance levée et vous souhaite un bon retour dans vos foyers.

Clôture de la séance à 23h55

La Présidente

La secrétaire

Nicole Divorne

Yvette Charlet

Annexe N° 1 du PV de la séance du Conseil communal de Renens du 13 septembre 2012

Résultat détaillé du vote nominal de l'amendement au préavis N° 19-2012 **Augmentation du cautionnement communal en faveur de la Société coopératives de la piscine de Renens pour permettre une rénovation importante de la piscine – Prolongation de la durée du droit de superficie accordé à la Société coopérative de la piscine de Renens** proposé, soit:

"a) Réduction du cautionnement de CHF 1'850'000.- sur les travaux "Bassin non-nageurs", partie ludique (rivière avec courant)

b) Augmentation de CHF 800'000.- du cautionnement pour effectuer les travaux du bassin d'enseignement,

Soit au final, une réduction de CHF 1'050'000.- du cautionnement"

Nom	Prénom	OUI	NON	Abstention	
Aeschlimann	Eric		1		
Allauca	Byron	1			
Arnedo	Roberto	1			
Ayer	Danielle				Excusée
Berseth	Verena	1			
Berthoud	Jacques		1		
Bonzon	Geneviève	1			
Bovey Diagne	Véronique	1			
Carota	Nadia	1			
Catillaz	Maud	1			
Chatelan	Anton				Excusé
Coleman	Myriam	1			
Dinç	Hasan				Absent
Divorne	Didier				Excusé
Divorne	Nicole				
Divorne	Roland		1		
Domingos	João-Batista				Excusé
Dreier	Ellen-Mary				Absente
Duperrex	Gérard	1			
Eareby	Mohammed	1			
Ferrini	Gian-Luca		1		
Forestier	Betty		1		
Frei-Premet	Irène	1			
Freymond	Nicolas				Excusé
Gashi	Xhevat	1			
Gaspar	Ricardo	1			
Gauthier	Raymond				Excusé
George	Frédéric	1			
Golay	Pascal				Excusé
Golaz Grilli	Elodie				Excusée
Haas Torriani	Nicole	1			
Hinvi	Christophe		1		
Jeanrichard	Jean-François		1		
Joliat	Elodie		1		

Joliat Herrera	Rosana		1		
Keita	Madi				Absent lors du vote
Keller	Vincent			1	
Kilingç	Ali	1			
Kocher	Christophe	1			
Kocher-Jaccard	Nathalie	1			
Korkmaz	Ali	1			
Korkmaz	Solmaz-Rosa				Absente lors du vote
Krier	Irina	1			
Kung	Rolf	1			
Lepore	Antonio	1			
Leyvraz	Jean-Pierre	1			
Lokaj	Naïm				Excusé
Machado	Carlos	1			
Maiorano	Angelo				Excusé
Martin	Gisèle	1			
Martins	Sandra		1		
Mocchi	Alberto	1			
Montabert	Stéphane	1			
Montemari	Pascal		1		
Niang	Oumar	1			
Ozcan	Cemal	1			
Perret	Dominique		1		
Petitpierre	Rémy	1			
Piroti	Aso			1	
Ravaioli	Victoria				Excusé
Rodriguez	Maria del Mar		1		
Rohr	Brigitte		1		
Rohrbach	Daniel		1		
Romano-Giorno	Gerarda				Absente
Roscigno	Eugène		1		
Roulier	Jean-Daniel		1		
Rouyet	Line	1			
Safaï	Reza		1		
Scala	Michele	1			
Sisto-Zoller	Suzanne	1			
Sivanesan	Ranjini				Absente
Steiner	Antoine		1		
Szenyan-Reymond	Simone		1		
Tendon	Jérôme	1			
Torriani	Silvio	1			
Vienet	Didier		1		
Vita	Vito		1		
Wicht	Catherine		1		
Widmer	Florence				Excusée
Zürcher	Patricia	1			
Total		36	23	2	